BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3911 du Mardi 3 Septembre 2019 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

OPPOSITION

L'appartenance ethnique ne doit pas rendre sourd et aveugle

Claudine Munari, présidente de la Fédération de l'opposition congolaise (P.3)

ELECTIONS LÉGISLATIVES PARTIELLES

A quand l'organisation du scrutin reporté dans les circonscriptions du Pool et de Brazzaville?

(P.5)

MÉDIAS

Une union des journalistes et professionnels de la communication voit le jour!

(P.5)

RDC

Mgr Fridolin Ambongo Besungu, cardinal !

Mgr Fridolin Ambongo avec le Pape François (P8)

Editorial

67 ans !

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT LOCAL

croix-rouge française

Réf: CG-DELEG CRF 2019- INTERNET
Appel d'offres N°A0/07/CG/2019

Dans le cadre de ses activités humanitaires au Congo., la Croix-Rouge Française souhaite acheter les biens décrits ci-dessous:

Fournitures d'accès à internet

Nous invitons les entreprises souhaitant soumissionner à l'un ou plusieurs à venir retirer un dossier à la Croix-Rouge Française avant le 19/09/2019 à l'adresse suivante:

Croix-Rouge Française:
290 Ter Batignolles – Brazzaville
Tél: + 242 05 301 12 73

Enceinte de l'hôpital Adolphe SICE – Pointe-noire
Tél: + 242 05 594 06 81

Ou par mail adressé à log-congo.frc@croix-rouge.fr
Avec CC achat-congo.frc@croaix-rouge.fr

La remise des dossiers d'appel d'offre est fixée au 27/09/2019 à 16 heures précises.

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT LOCAL

croix-rouge française

Réf: FM 2018 – 2020/
IMPRESSION-UOP- CG – AO6

Dans le cadre de ses activités humanitaires au Congo., la Croix-Rouge Française souhaite acheter les biens décrits ci-dessous:

IMPRESSION DES DOCUMENTS DE PRISE EN CHARGE DE VIH/SIDA ET DE LA TUBERCULOSE

Nous invitons les entreprises souhaitant soumissionner au lot à venir retirer un dossier à la Croix-Rouge Française avant le 19/09/2019 à l'adresse suivante:

Croix-Rouge Française:
290 Ter Batignolles
Tél: + 242 05 301 12 73
Ou par mail adressé à log-congo.frc@croix-rouge.fr
Avec CC achat-congo.frc@croix-rouge.fr

La remise des dossiers d'appel d'offre est fixée au 27/09/2019 à 16 heures précises.

Cabinet d'Avocats Roldia MALONGA & Jean NGOUEBO
Avocats à la Cour
B.P.: 4607, Pointe-Noire - République du Congo-Brazzaville
Téléphone: (242) 05.543.47.06
Email: contact.avocatsassocies@gmail.com

PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE INSERTION LEGALE

Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, B.P.: 4607, Tél.: 05.543.47.06, à Pointe-Noire.

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur,

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, au Palais de Justice, salle ordinaire desdites audiences à 10 heures.

L'adjudication aura lieu le samedi 28 septembre 2019 à 10 heures.

Fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra:

En vertu de la grosse d'un acte notarié revêtu de la formule exécutoire portant convention de crédit avec hypothèque complémentaire conclue entre la société dénommée PROZYDAK SARLU, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro RCCM n°02-B-1783, dont le siège social est sis au n°39 du Boulevard de LOANGO, zone Industrielle Pointe-Noire, sous la caution personnelle et hypothécaire de Monsieur Anicet Christian MALONGA BAKATOULA, en date à Pointe-Noire du 27 mai 2010 en l'Office Notarial de Maître Angélique Esther DINAMONA KIDILOU sis 148bis, rue PANDZOU, Immeuble foyer SOTELCO, marché Plateau centre-ville, B.P.: 4171, Tél.: 00 (242) 06 672.54.17/05.563.72.06, République du Congo, acte publié à la conservation foncière de Pointe-Noire, le 27 mai 2010, sous dépôt n°15, Extrait n°0952;

Et par la suite d'un commandement de Maître Rock Dieudonné LANDZE MBERE, Huissier de Justice, Commissaire-Priseur près la Cour d'Appel et les Tribunaux de Pointe-Noire y demeurant soussigné, en date du 30 avril 2019, enregistré et publié au bureau de la Conservation de la Propriété Foncière de Pointe-Noire en date du 27 mai 2019;

Et à la requête, poursuite et diligence de LCB BANK, Groupe BMCE BANK, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital de 10.000.000.000 F.CFA, immatriculée au RCCM sous le n°06B58 (ancien n° 04B 779), NIU: M2005110000294157, dont le siège social est sis, Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville, Congo, B.P.: 2889, Tél.: (00242) 22 281.09.78/05/06, Fax: (242) 22 281 09 77, République du Congo, site WEB: www.lcb-bank.com, représentée par son Directeur Général, en la personne de Monsieur Mohamed Essaid BENJELLOUN, demeurant et domicilié ès qualité au siège de ladite société, créancière saisissante;

Ayant pour conseil Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, B.P.: 4607, Tél.: 05.543,47.06, à Pointe-Noire;

En présence de:

La société PROZYDAK SARL, dont le siège social est sis au n°39, du Boulevard de LOANGO, zone Industrielle, Pointe-Noire, immatriculée au RCCM sous le n°02-B-1783, B.P.: 4864, Tél.: 294028 33/775 98 98, agissant poursuite et diligence de son représentant légal, en la personne de Monsieur Anicet Christian MALONGA BAKATOULA, demeurant et domicilié ès qualité au siège de ladite société, débitrice principale;
- Monsieur Anicet Christian MALONGA BAKATOULA, Directeur Gérant, de nationalité Congolaise, pour être né le 26 août 1974 à Brazzaville, titulaire d'un permis de conduire n°123860 du 13 avril 2005, à Brazzaville, demeurant et domicilié au quartier TCHIMBAMBA, pris en sa qualité de caution hypothécaire;

Ayant pour conseil Maître Roger OKO, Avocat à la Cour, Ancien Membre du Conseil du Barreau, Toque n° 67, Avenue MOE KAAT-MATOU, en face de l'Ecole Jean Joseph LOUKABOU, Centre-ville de Pointe-Noire, Tél.: 05.515.71.62/06.949.93.08;

Il sera le samedi 28 septembre 2019, à 10 heures, procédé, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, salle ordinaire desdites audiences au Palais de Justice, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit:
La propriété sise à Pointe-Noire, quartier TCHIMBAMBA Aviation, dans l'arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, propriété bâtie dite SANTA SALAZAR, cadastrée section BS, bloc n°91, parcelles n°02 & 04, d'une superficie de 812,46m2, objet du Titre Foncier n°12663;

Tel que cet immeuble existe, s'étend et se comporte, avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises à la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient être faites par la suite.

Mise à prix: 120.000.000 F. CFA, augmentée de 12% du montant d'adjudication.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus, par le ministère d'Avocats ou par les enchérisseurs eux-mêmes;

Toute personne désirant enchérir, devra, pour être admise à le faire, consigner préalablement à l'ouverture des enchères, au greffe civil du Tribunal de Grande de Pointe-Noire, une somme qui lui plaira de fixer séance tenante.

Cette somme lui sera restituée dans le cas où elle ne demeurerait pas adjudicataire et dans le cas contraire, elle s'impliquera sur les frais et sur la fraction exigible du prix d'acquisition.

Conditions de vente:
- Inscription au greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire;
- Vente strictement au comptant.

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 29 août 2019.

Maître Roldia MALONGA,
Avocat poursuivant.

PASCAL TSATY-MABIALA, CHEF DE FILE DE L'OPPOSITION POLITIQUE

Le dialogue véritable ne passe pas par des séminaires bidons!

Dans le n°3910 du 30 août dernier, La Semaine Africaine a publié un article sur la conférence de presse de l'opposition politique, animée le 28 août par son chef de file, Pascal Tsaty-Mabiala. Il a passé en revue les errements de la vie politique et économique nationale. Certains aspects qui n'avaient pas été abordés dans l'article font l'objet de la réflexion qui suit.

Pascal Tsaty-Mabiala

Face à la crise économique et financière actuelle que traverse le pays, Pascal Tsaty-Mabiala n'a pas écarté l'idée de faire entrer sa plateforme politique dans un Gouvernement d'union nationale. A condition, selon lui, que le président de la République fasse une déclaration dans laquelle il tendrait la main à toute la classe politique. *«Il faut maintenant appliquer le programme conclu avec le FMI. Quitte à lui de dire que le temps est venu de former un Gouvernement d'union nationale réduit au maximum. Il nous tendait la perche. A nous d'examiner la proposition. Il y a un temps pour se battre, pour se disputer et pour se parler».*

Il s'est interrogé sur ce que voulait dire le *«Gouvernement de guerre»* annoncé par le Premier ministre. *«Il y a quelle guerre? Et celui qui est là, c'est un Gouvernement de paix?. Tout ce que nous leur souhaitons c'est d'appliquer les 48 mesures édictées dans le programme avec le FMI. Et le premier test grandeur nature, c'est en décembre. Que le président de la République montre qu'il est capable de tenir et de conduire les destinées de notre pays»*, a dit Pascal Tsaty-Mabiala.

Pour lui, ce qui se passe aujourd'hui dans le pays est innommable en termes de corruption et de gaspillage des deniers publics. *«Jamais depuis 1960, on a connu une période aussi triste, en terme de gestion des deniers publics. Il y a un véritable problème de gestion de l'Etat. Je commence à avoir un peu de pitié pour le président. Quand un chef manque d'autorité et de constance, c'est très grave. Je m'interroge: qu'est ce qui ne va pas? le Sassou I que nous avons connu n'est pas le Sassou d'aujourd'hui»*, estime le chef de file de l'opposition politique, tout en le rendant comptable de la gestion actuelle du pays. *«Il ne pourra pas se dérober de cette responsabilité historique»!*

Pascal Tsaty-Mabiala est également revenu sur l'invitation lancée par le secrétaire permanent du Conseil national du dialogue: *«Mr Martin Mbéri nous a saisi par lettre datée du 5 juillet adressée au chef de file de l'opposition. Il nous demandait de participer à la cérémonie officielle des activités du secrétariat permanent du Conseil national du dialogue, placée sous le patronage du Premier ministre. En outre, il nous demandait qu'on lui communique les noms et fonctions des trois délégués de l'opposition qui participeraient aux travaux de réflexion organisés à cet effet».*

Il a indiqué que l'opposition déclinait offre: *«Ce n'était pas le dialogue. C'est un séminaire de renforcement des capacités. Nous irons là-bas pour recevoir encore des cours. Il y avait un séminaire, c'est bien. Il faut apprendre, on n'arrête pas d'apprendre. Dans la presse, cela a été rapporté comme si nous étions opposés au dialogue. Nous avons répondu respectueusement. Nous nous sommes interrogés sur l'opportunité politique d'un séminaire de renforcement des capacités du Conseil national du dialogue élargi aux cadres des partis politiques. Nous avons dit que le dialogue fraternel et consensuel que nous attendons, lequel ne peut être convoqué que par le président de la République, n'appelle pas au demeurant l'organisation d'un séminaire de formation avec la participation des partis politiques. Nous avons simplement décliné l'offre».*

Et d'ajouter: *«Nous ne sommes pas contre le dialogue, bien au contraire. Nous ne posons d'ailleurs aucun préalable. On ne peut jamais refusé une offre de dialogue».*

De même, il s'est exprimé sur la démarcation du président de l'UDH-YUKI, Guy Brice Parfait Kolélas, qui avait annoncé sa candidature à l'élection présidentielle de 2021, en apportant des éclaircissements. *«Kolélas est une personnalité, il a un parti, il a une autonomie de pensée et d'action. On n'a pas créé l'opposition pour l'embrigader ou ne plus rien faire par lui-même. Il sait ce qu'il peut faire par lui-même et ce qu'il doit faire avec les autres. Il m'a donné l'exemple de l'honnête dirigeant. Quand nous avions été reconnu comme chef de file de l'opposition, il était le premier à me féliciter. Il était à Paris. Il était quand-même le deuxième de l'élection présidentielle! C'est lui qui avait les raisons de contester ma personne. Il a des élus au même nombre que moi. S'il n'y avait pas des artifices juridiques, il serait là»,* a-t-il dit.

Un clin d'œil aux leaders de l'opposition qui le contestent: *«La loi dit qu'il faut avoir des élus, il y en a. Ils contestent. En réalité, ils ne vous disent pas la vérité. Ils contestent pourquoi: la loi, c'est leur affaire. Si je suis là, c'est parce que je remplis quelques conditions qu'ils ne remplissent pas au tiers. Libre à eux de contester, ils contesteront toujours».*

Pascal Tsaty-Mabiala a rappelé les fondamentaux qui sous-tendent la création de sa plateforme. *«Nous avons fait une opposition à partir des points que nous croyons être des points de consensus qui sont contenus dans notre mémorandum. Celui qui sort de ce mémorandum, n'est plus avec nous. Kolélas ne l'a jamais fait. Il y en a qui étaient avec nous, ils ont rédigé avec nous le mémorandum et au dernier moment, ils ont estimé que leur place n'était pas là, ils sont partis»*, a-t-il déclaré.

L'opposition politique continue d'exiger l'organisation d'élections présidentielles libres et transparentes. *«Nous voulons d'un président qui soit bien élu, qui ne soit pas contesté»,* a-t-il dit, tout en fustigeant le ministère de l'Intérieur qui, par le biais de la direction générale des affaires électorales, a, selon lui, le monopole d'organiser les élections, en lieu et place de la CENI. *«Ça doit changer!».*

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

67 ans!

Le 4 septembre de chaque année se renouvelle pour nous le plaisir d'une tradition de mémoire. C'est le 4 septembre 1952 en effet, que notre journal fut fondé. Mémoire heureuse, parce qu'elle nous donne l'incontournable opportunité de rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à la naissance et à la croissance de cet instrument de pastorale sociale de l'Eglise catholique. Le Père Jean Legall et les missionnaires spiritains qui participèrent avec lui à la pénétration de ce journal dans les foyers chrétiens d'Afrique centrale ont planté au cœur de l'Afrique un témoin de notre Histoire, la bonne comme la moins bonne.

Depuis 67 ans, une fois par semaine d'abord, puis deux fois ensuite, le mardi et le vendredi, nous poursuivons la tradition de mettre à votre disposition une vingtaine de pages d'informations que nous voulons originales, pas alignées, pas du tout dictées par des lobbies mais par la recherche et la mise en exergue de tout ce qu'il y a de bien et d'exaltant chez l'homme. Cela ne nous vaut pas que des amis; ne nous assure pas toujours de boucler nos fins de mois sans anxiété. Mais ce choix nous vaut d'être proche de l'Eglise, experte en humanité, sans nous compromettre dans des politiques qui nous engagent dans les culs de sac humanistes.

Il y a, bien entendu, beaucoup d'eau qui a coulé sous les ponts depuis ce jeudi 4 septembre 1952! Nous étions alors sous la domination d'une colonisation française dont nous ne nous départirions que huit ans plus tard. Puis nous avons commenté les premières années de l'indépendance; les premiers errements; les premières atteintes aux droits et aux libertés. Les premières années d'un communisme de pancarte, pour reprendre partiellement l'expression de Côme Manckassa, un des nôtres qui a fini sociologue de renom et ambassadeur, furent scrutées sans concessions.

Cela nous valut des emprisonnements, des tortures et des incompréhensions à l'infini que seul un Bernard Mackiza pourrait conter par le menu. Nous avons raconté le parti unique; l'assassinat du Cardinal; la restauration du multipartisme. Avec la même passion, nous avons dit l'Afrique au monde, et le monde à l'Afrique. Au milieu des défis de tous les instants, nous avons tracé notre sillon et entendons mener à bien notre exaltant devoir de dire, de penser et de montrer la liberté et le fruit de la liberté, en Afrique et ailleurs.

Aujourd'hui La Semaine Africaine a 67 ans. C'est l'âge des passions calmes chez l'homme. Pas dans un journal où la totalité de ceux qui le font chaque semaine est plus jeune que leur entreprise! Nous sommes appelés à poursuivre cette œuvre de passion et à la transmettre aux générations futures. A garder l'honnêteté de nous situer à mi-parcours des applaudissements d'automates et de la critique par principe. C'est une position inconfortable qui nous vaut louanges et critiques, souvent en alternance.

Mais nous continuons de compter sur vous; lecteurs. Vous nous grandissez en nous critiquant; vous nous encouragez en continuant de nous lire. La situation socio-économique du pays, les nouvelles technologies du monde, un environnement ouvert à la concurrence débridée ne nous facilitent pas le travail chaque jour. Il est des jours sombres et d'autres lumineux. Mais nous continuons dans le devoir de servir une information de qualité, comme l'avaient voulu les fondateurs.

Albert S. MIANZOUKOUTA

OPPOSITION

L'appartenance ethnique ne doit pas rendre sourd et aveugle

La présidente de la Fédération de l'opposition congolaise, Claudine Munari, a animé samedi 31 août dernier à Brazzaville, une conférence de presse, au cours de laquelle elle a réagi au discours du président de la République, à l'occasion de la célébration du 59e anniversaire de l'indépendance. Outre les maux qui minent l'économie congolaise, elle a sévèrement critiqué le pouvoir sur sa gestion des deniers publics.

Claudine Munari a renouvelé son appel à l'unité de la nation, se disant prête à conjuguer ses efforts avec tous ceux qui veulent reconstruire le pays. *«C'est ensemble que nous pourrons reconctruire notre pays. C'est seulement ensemble que nous pouvons faire face aux défis extérieurs et Dieu sait conbien ils sont nombreux et combien de temps nous avons déjà perdu!»,* a-t-elle dit.

La présidente de la FOC a opposé au discours du président de la République *«la vérité sur la situation économique du pays, ensuite celle sur les institutions et la crise politique».*

Elle a rappelé que le pouvoir de Brazzaville s'est maintenu par la brutalité des armes pour éviter que le pouvoir issu de l'alternance pacifique ne découvre et ne dévoile l'ampleur des crimes économiques et financiers commis au cours des mandats achevés. *«Moins d'un an après la forfaiture constitutionnelle, le pays s'est retrouvé dans un marasme économique et financier sans précédent et les Congolais ont été plongés dans une détresse sociale indicible. Et aucun remède sérieux n'a été proposé comme dans l'affaire des disparus du beach dans laquelle le jugement rendu reconnait un crime sans criminels, on a servi au peuple une crise sans responsables»*, a-t-elle affirmé.

Et d'ajouter: *«Le Congo ploie encore à ce jour sous le poids d'une dette qui ne peut être expliquée à l'aune des dépenses en capital de l'Etat, quelles que soient les extrapolations imaginables. Pendant ce temps, l'attention des Congolais a été détournée vers un accord avec le FMI présenté comme une panacée».*

Pour Claudine Munari, *«la solution imaginée a été d'aller s'endetter davantage pour resorber la dette. Ceux qui trouvent du génie dans cette formule nous expliquent avec panache que c'est vers la rivière que le crocodile court pour se cacher de la pluie. Les bons entendeurs apprécieront que l'intelligence de toute nation soit ramenée à celle du crocodile».*

«Qu'il nous soit permis de rappeler que notre pays a passé trois ans a quémander un peu plus de 240 milliards de F.CFA, une somme autour de 5% de notre budget annuel dans la décennie 2000-2010. Un peu comme un travailleur qui gagne 100.000 F.CFA par mois, soit 1.200.000 F.CFA par an, qui passait trois ans à négocier un prêt de 50.000 F.CFA. Pour rappel, en 2012, sur une simple demande verbale du président du Niger, le Congo avait mis à la disposition de ce pays la somme de 50 milliards de F.CFA. De même, une seule visite du président ivorien en 2013 avait suffi pour que le Congo euphorique lui prête 100 milliards de francs CFA. Ironie du sort s'il en est, cette somme était destinée au paiement de la dette intérieure ivorienne alors que dans la même période, des opérateurs économiques congolais étaient en attente de paiement de leurs créances, certains depuis plus de dix ans. Et ils attendent encore», a-t-elle dit.

Claudine Munari a, par ailleurs, souligné que l'un des pires aspects de cette tragédie, est que la somme convenue sera prêtée par tranche égale sur trois ans, soit un plus de 80 milliard de F.CFA par an. *«Dans l'immédiat, 24 milliards de francs CFA devraient être mis à disposition. 24 milliards de F.CFA après trois ans d'âpres négociations! Faut-il rappeler que pendant ces trois années de négociation entre les différentes missions ministérielles et d'agents à l'étranger, les réceptions des délégations étrangères, entre les conseillers financiers d'aucuns à la réputation sulfureuse, et les cabinets d'avocats, le Congo a dépensé plus de 50 milliards de F.CFA pour en recevoir 24 !»*, s'est-elle indignée.

Pour Claudine Munari, s'il est vrai que le FMI est le dernier recours pour tout pays membre en difficulté, il n'en demeure pas moins que tous ne reçoivent pas le même traitement eu égard à la confiance qu'inspire leur histoire avec cette institution et leurs pratiques de gestion respectives. *«Nous refusons de croire que la seule appartenance ethnique peut rendre sourd et aveugle, au point de taire le minimum de sensibilité patriotique qui doit habiter chaque être humain. Encore récemment, des scandales financiers se rapportant à des individus identifiés ont été rendus publics. Ils s'ajoutent à une longue liste depuis les fonds vautours et les panamas papers»,* a-t-elle rappelé.

La présidente de la FOC a aussi précisé le sens de la lutte qu'elle mène: *«Toutes nos crises ne font que nous signaler la présence d'un mal, c'est contre ce mal qu'il faut lutter. Cette lutte n'est pas celle d'un Congolais contre un autre, elle n'est pas celle d'une tribu contre une autre ou d'un parti contre un autre, c'est la lutte des Congolais contre ce qui nous divise».*

Elle a renouvelé son appel à l'unité de la nation. *«C'est ensemble que nous pourrons reconstruire notre pays. C'est seulement ensemble que nous pouvons faire face aux défis extérieurs et Dieu sait combien ils sont nombreux et combien de temps nous avons»*, a-t-elle exhorté.

Enfin, pour la FOC, la seule solution miracle aujourd'hui pour sortir le Congo de la crise, c'est le dialogue inclusif.

Pascal AZAD DOKO

LEKOUMOU

La Préfète installée dans ses fonctions

Le 10 août dernier, Mme Micheline Nguessemi a pris officiellement ses fonctions de préfet, chef du département, 50 jours après la prise de consignes, à la suite de Jean Michel Shanga appelé à d'autres fonctions; elle est le 23e chef du département à la tête de la Lékoumou. La cérémonie riche en traditions, symboles, couleurs et sons, a été patronnée par Monsieur Clément Mouamba, Premier ministre, en présence de la crème politico-administrative du département.

A la suite du rituel consacré à cet effet, le Premier ministre, chef du Gouvernement, a remis les attributs du pouvoir à l'heureuse récipiendaire et l'a déclaré installée dans ses fonctions de préfet, chef du département de la Lékoumou.

Prenant la parole à l'occasion, Mme le préfet a avant tout propos rendu un vibrant hommage au Président de la République pour la confiance placée en elle pour une si lourde charge. Elle a dit sa reconnaissance au ministre de l'Intérieur et sa gratitude au Premier ministre et son Gouvernement pour l'attention portée sur sa personne. Micheline Nguessemi a pris l'engagement de tout mettre en œuvre pour assumer cette charge avec le concours de toutes les filles et tous les fils de la Lékoumou en vue d'accompagner le chef de l'Etat dans son combat pour l'émancipation économique et sociale des Congolais. Les femmes aussi ont voulu témoigner leur soutien à la première femme à conduire le bateau Lékoumou vers le développement socioéconomique et l'émancipation. Elles se sont fortement mobilisées au cours de la parade militaire qui a ponctué la cérémonie d'intronisation de la préfète du département de la Lékoumou.

Mme Micheline Nguessemi, lors de la passation de consignes.

Félix BOUKA

AVIS DE VENTE

Particulier vend un terrain de 1460m² soit 3 parcelles et demi au bord du Djoué à Mantsimou, terrain plat (réf. usine IMPRECO)

Contact: 06 494 60 93
04 494 92 99

EDUCATION

De nombreux élèves secourus par les sapeurs-pompiers

La Direction générale de la Sécurité civile a animé une conférence de presse à Brazzaville, le jeudi 29 août 2019. Elle a dressé le bilan de la couverture sanitaire des examens d'Etat, sessions 2019, dénommée ''Opération aumône''. A cet effet, il est ressorti que le nombre de candidats aux différents examens pris en charge dans la couverture sanitaire des services de la Sécurité civile est en hausse comparativement à l'année écoulée: 4168 élèves en tout. Pendant cette couverture, la Sécurité civile a déployé des équipes dans les départements de Brazzaville, de Pointe-Noire, du Pool, de la Likouala, de la Bouenza, du Niari et de la Cuvette. Les chiffres annoncés ci-dessous émanent de ces localités.

Pendant la conférence de presse

D'après le lieutenant-médecin de police Lee-Varnel Mabela, appuyé par moment par son collègue Ngueguié Kessara, en présence du général de police Albert Ngoto, directeur général de la Sécurité civile, et du directeur départemental de cette institution, lors des examens, les élèves et les surveillants ont présenté plusieurs symptômes de diverses pathologies. Les crises d'asthme et d'épilepsie, les cas d'hypoglycémie, les céphalées, les douleurs post-traumatiques, les menaces d'accouchement ont été enregistrées. Dans l'ensemble, il y a eu 1592 cas au baccalauréat général, 1201 cas au Brevet d'études du premier cycle (BEPC), 863 cas au baccalauréat technique. Cependant 364 cas ont été enregistrés aux brevets d'études techniques et professionnelles contre 136 au Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE). Les secouristes ont réussi à maîtriser les cas sur place puisqu'il n'y a eu que trois évacuations notifiées sur les 4168 cas.

Faisant une projection des examens à venir, une série des suggestions ont été formulées par la Sécurité civile, à savoir l'exhortation des parents à ne mépriser aucun symptôme qu'un enfant peut présenter avant l'examen afin de l'accompagner dans un autre centre de santé, s'il y a lieu, pour éviter que le pire n'arrive lors des épreuves; veiller sur les enfants qui ont déjà des maladies connues d'avance telles que l'asthme, l'hypo ou l'hypertension, etc., pour qu'ils puissent toujours avoir des médicaments par-devers eux car il y a des candidats qui en oublient par précipitation, et lorsqu'ils se rendent compte en plein examen, la situation peut paraître difficile à gérer.

Malgré le problème d'effectifs qui se pose et qu'il faut renforcer, la Sécurité civile prévoit de déployer plus d'équipes sur l'ensemble du territoire national. De même, les secouristes de la Sécurité civile ont suggéré aux différents ministères impliqués dans les examens d'Etat, de solliciter l'appui des psychologues pour une prise en charge des candidats au cours de l'année scolaire; de recenser les centres hospitaliers retenus pour les candidats malades en cas d'évacuation… La couverture sanitaire des examens d'Etat est l'une des nombreuses missions de la Sécurité civile. Elle a commencé lors des sessions des examens 2018 sous l'appellation de ''Opération confiance''. Le but de cette opération est de pallier aux questions d'urgences de santé; d'assurer la prise en charge des candidats, mais aussi de toute l'équipe de la surveillance. Elle a un impact sur le devenir des candidats surtout en matière de réussite. Les valeurs et les nombres des cas qui étaient de 2601 en 2018 ont doublé en 2019 à cause de la vulgarisation de l'opération, des localités qui se sont ajoutées, et de l'augmentation du nombre de candidats.

Boris B.

COMINCO SA
Société anonyme avec conseil d'administration
Au capital social de 10 000 000 de francs CFA
Siège social: 1er étage, Immeuble Obami, Rond-Point d'Avoum
B.P.: 282, Pointe-Noire-République du Congo
R.C.C.M.: CG PNR 11 B 2044

1. Aux termes du procès-verbal du conseil d'administration en date, à Cape Town, du 8 avril 2019, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 14 juin 2019, sous le numéro 4523, folio 109/54, les administrateurs ont notamment décidé de:
-proposer à l'actionnaire unique un transfert du siège social ;
-modifier corrélativement l'article 4 des statuts de la société ;
2.Aux termes du procès-verbal de la réunion de l'actionnaire unique en date, à Cape Town, du 24 avril 2019, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 18 juin 2019, sous le numéro 4621 folio 111/29, l'actionnaire unique a notamment décidé de ratifier:
-la proposition du conseil d'administration de modifier l'adresse du siège social, laquelle est désormais: Villa 94, bloc 16, Quartier Tchikobo, Pointe-Noire;
-la mise à jour corrélative des statuts, dont l'article 4 est désormais rédigé comme suit:
«Le siège social de la société est fixé Villa 494, bloc 16, Quartier Tchikobo, Pointe-Noire, République du Congo.
Il peut être transféré en tout autre endroit de la République du Congo par une simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire et sur le territoire d'un autre Etat en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires».
Dépôt desdits actes a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 6 août 2019, respectivement sous les numéros 19 DA 1102, et 19 DA 1103. L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée sous le numéro M2/19-4476, en date du 7 août 2019.

Pour avis,
Le Conseil d'administration

CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE, D'AGRICULTURE, ET DES METIERS
DE POINTE-NOIRE
35, BOULEVARD GENERAL CHARLES DE GAULLE
REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Il a été constitué une société à responsabilité limitée pluripersonnelle de droit Congolais dont les statuts ont été enregistrés en date du 09 Août 2019 à la recette de Loandjili, Pointe-Noire, sous F°089/N°3242, ladite société présente les caractéristiques suivantes:
- Forme Juridique: Société à Responsabilité limitée;

- Dénomination: Société «DHK-GROUP CONGO»;

- Siège Social: Villa ZOUNGANI, derrière Hôtel ELAÏS;

- Capital Social: le Capital social est fixé à la somme de cinq million (5.000.000) de francs CFA;

- Objet Social: La société a pour objet:
*Installation et l'Exploitation de deux centres de traitement des déchets;
*Production des combustibles alternatifs (RDF et ORDF) et de deux unités de production d'énergie renouvelable à Brazzaville et à Pointe-Noire;

Et, généralement, toutes activités et opérations propres à faciliter, améliorer et développer les activités ci-dessus et s'y rattachent directement ou indirectement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère de la société.

- Durée: la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre de commerce et du crédit mobilier;

- Administration: Monsieur KHELIFI FETHI, né le 18/11/1973 à Sidi Bouzid Pays de naissance TUNISIE;

- Immatriculation: la société a été immatriculée au Registre de commerce et du crédit mobilier de la ville de Pointe-Noire, le 19/08/2019 sous le numéro CG/PNR/19 B 345.

Pour insertion légale

ELECTIONS LÉGISLATIVES PARTIELLES

A quand l'organisation du scrutin reporté dans les circonscriptions du Pool et de Brazzaville?

Les élections législatives se sont déroulées les 16 et 30 juillet 2017 en République du Congo. Les élections départementales ont eu lieu en même temps que le premier tour des législatives, sauf dans huit départements du Pool où les affrontements entre la Force publique et les ex-ninjas Nsiloulous de Frédéric Bitsamou sévissaient encore. De même que dans la 2e circonscription de Talangaï, à Brazzaville, sinistrée par les événements du 4 mars 2012. Elles avaient été reportées sine die dans ces circonscriptions. La paix et la stabilité revenues, la population s'interroge: *«A quand l'organisation des partielles?»*

Déroulement du scrutin dans un bureau de vote (Ph. d'arch.)

Kinkala district, Mindouli 1 et 2, Vindza, Kimba, Mayama, Goma Tsé-Tsé, Mbandza Ndounga, Kindamba et Talangaï 2 sont les circonscriptions où doivent être organisées ces élections partielles. Le vote n'a pas eu lieu au Pool. Les députés occupant ces sièges ont été automatiquement reconduits en attendant le vote. Et cela, malgré la signature de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités du 23 décembre 2017.

L'accord enjoint à Ntumi de cesser les hostilités; de faciliter le ramassage des armes détenues par ses ex combattants et de les remettre à la commission et aux institutions habilitées; de ne créer aucune entrave à tout processus conduisant au rétablissement de l'autorité de l'Etat dans le Pool, à la libre circulation des personnes, des biens et des services, notamment sur les rails, les routes nationales et secondaires, au déploiement de la Force publique dans le département du Pool.

En décembre prochain, cet accord aura deux ans. Il a été conclu entre le Gouvernement et l'ancien chef rebelle Frédéric Bintsamou, alias pasteur Ntumi. Les signataires se félicitent des avancées enregistrées depuis lors.

L'ancien chef rebelle, Frédéric Bintsamou alias Pasteur Ntumi, est libre de ses mouvements depuis le 27 juillet 2018. La justice congolaise avait décidé de lever le mandat d'arrêt émis contre lui et deux de ses lieutenants en 2016, date de la reprise des hostilités dans le département du Pool.

La situation sécuritaire s'est fortement normalisée. Les populations ont regagné leurs villages respectifs ou sont en train de le faire; le système éducatif a été relancé; la libre circulation des personnes et des biens a été restaurée par la suppression systématique des barrières informelles sur toutes les voies de communication traversant le département; le ramassage des armes qui constituait la deuxième activité du programme de la commission ad hoc, a été réalisé avec succès.

Partant de toutes ces avancées, l'organisation des élections partielles dans les neuf circonscriptions du Pool est envisageable. Si pour les sénateurs, on a pu organiser le scrutin le 21 juillet dernier, dans le Pool et la Cuvette Ouest, il n'y a pas de raison que cela ne puisse pas l'être pour la députation, dans le reste du Pool.

Dans la deuxième circonscription de Talangaï, à Brazzaville, la situation a aussi évolué. Bien que les impacts du 4 mars soient encore visibles sur les maisons, les populations ont regagné le quartier.

A moins de trois ans de la fin de la quatorzième législature, il est urgent que les partielles soient organisées dans les dix circonscriptions pour être en phase avec la loi électorale.

Parmi les dix circonscriptions concernées, cinq sont acquises au PCT, trois au MCDDI, un à l'UDH-YUKI, pour le Pool et celui de MDP à Brazzaville (deuxième circonscription de Talangaï).

L'Assemblée nationale compte 151 députés (139 au précédent scrutin) élus pour un mandat de cinq ans au scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans 151 circonscriptions électorales uninominales. Les départementales, en un seul tour, ont lieu en même temps que le premier tour des législatives, afin de pourvoir pour une durée de cinq ans les 1158 sièges de conseillers départementaux (890 aux précédentes élections) au scrutin proportionnel plurinominal de liste, sans panachage ni vote préférentiel, selon la méthode dite du plus fort reste.

Cyr Armel YABBAT-NGO

MÉDIAS

Une union des journalistes et professionnels de la communication voit le jour!

Les associations des professionnels des médias se sont retrouvées en assemblée générale constitutive les 31 août et 2 septembre 2019 sous le thème: «Pour un journalisme responsable et de qualité au Congo». L'objectif était de mettre en place une plateforme des ONG du secteur de la communication qui, à côté du CSLC, devrait, «œuvrer à l'assainissement de l'environnement médiatique, en donnant à la presse congolaise une forme et un contenu professionnel plus rationnels et adéquats», selon Jean Charles Maniongui, président du comité préparation de ces assises.

Les membres des instances dirigeantes

La mise en place de la plateforme des organisations non gouvernementales est l'une des recommandations des assises nationales de la presse congolaise tenues du 25 au 28 octobre 2018.

A cette occasion, les professionnels avaient exprimé la nécessité de la création au Congo d'une Union des professionnels de la presse du Congo (UPPC) qui, à côté du CSLC, devrait *«œuvrer à l'assainissement de l'environnement médiatique, en donnant à la presse congolaise une forme et un contenu professionnel plus rationnels et adéquats».*

La communication *«est un socle d'édification sociale. En ce sens, qu'aucun développement n'est envisageable sans la communication: la bonne communication. Les journalistes ne sont pas seulement des éveilleurs des consciences, des tisserands des relations humaines fécondes, mais ils sont également des acteurs clés de transformation sociale, des promoteurs de l'émergence des valeurs positives au sein d'une société»,* a indiqué Jean Charles Maniongui.

Pour le président du comité préparatoire, la structure mise en place aura une importance capitale. Car, *«dans une société où l'intolérance, l'égoïsme et la peur fragilisent l'énergie créatrice, dans une société où les citoyens sont réduits au silence, la presse doit ou est appelée à jouer un rôle déterminant dans la libération des consciences en faisant valoir la justice sociale, l'équité, la liberté d'expression, l'égalité des droits et de chances entre hommes. En nous unissant, nous allons constituer une force et un pouvoir au sein de la société congolaise»* a-t-il déclaré.

Il a invité ses collègues à saisir cette opportunité pour confirmer la profession de journalisme comme étant véritablement le 4e pouvoir de la société congolaise. *«Saisissons cette opportunité pour redonner à notre métier ses lettres de noblesse et tout l'honneur qui échoit à une profession et à tous ceux qui l'exercent . La loyauté, la dignité et la responsabilité doivent nous caractériser à tout égard»,* a dit Jean Charles Maniongui.

La plateforme mise en place est un organisme indépendant et autonome doté d'instances et d'organes de supervision, d'exécution et de contrôle. *«Le tout dans l'intérêt de mutualiser nos forces , nos ressources intellectuelles et humaines pour le bonheur de la presse congolaise».*

Il a émis le vœu de voir ce nouveau-né connaître une vie heureuse et durable pour le grand bien de la corporation et de tous ceux qui exercent le métier de journaliste et les professions affiliées.

A l'issue de leurs travaux, les participants ont mis en place les instances dirigeantes de l'UPPC. Il s'agit d'un conseil d'administration de 44 membres, présidé par Jean Charles Maniongui; un bureau exécutif national composé de 7 membres, dirigé par Joachim Mbanza, et une commission de contrôle et vérification de 4 membres, présidé par Jean Clotaire Hymboud

KAUD

Coup d'oeil en biais

Quand l'ex-épouse organise un guet-apens

Le mardi 27 août dernier à 14 heures, un père de famille s'apprête à rentrer chez lui après son boulot. Il reçoit un coup de fil d'un médecin du CHU de Brazzaville lui demandant de se rendre rapidement à l'hôpital. Sur place, on lui présente une facture longue comme le bras, afférent aux frais d'accouchement de sa fille de 16 ans. Il ne savait pas leur enfant enceinte. L'ex-épouse avait tenu à le mettre en face de la triste réalité : enfant enceinte et ayant accouché, liste de frais à acquitter en néo-nathologie et... faire enterrer le bébé mort.

Rupture d'électricité au rectorat de l'université Marien Ngouabi et ses alentours

Depuis vendredi 30 août dernier, la fourniture d'électricité est interrompue au rectorat et dans les quartiers alentours, comme à l'Ecole normale supérieure (ENS), à la Scolarité centrale et au Campus. La société Energie électrique du Congo avait déjà lancé une sommation à ces services universitaires pour le payement rapide des factures impayées. Tous les services sont dans le noir.

Les arrestations arbitraires dénoncées par le comité Talangaï de la Force montante congolaise

Le comité Talangaï (6e arrondissement de Brazzaville), de la Force montante congolaise, organisation juvénile du Parti congolais du travail (PCT), a tenu le 29 août 2019 une assemblée générale extraordinaire pour analyser la crise qui secoue cette organisation de jeunesse. L'occasion a permis aux membres de dénoncer des injonctions dont sont victimes leurs cadres ces derniers temps, avec même des arrestations injustifiées. Pour les membres du Comité, la paralysie de fonctionnement proviendrait du cumul des postes, un point d'achoppement et une des causes de la crise profonde qui déchire l'organisation depuis plusieurs mois.

Convention Lisanga se tiendra plus tôt que prévu à Pointe-Noire

La Convention internationale Lisanga va réunir des dirigeants d'entreprises des pays d'Afrique et d'ailleurs. Pour les organisateurs, cette 2e édition connaitra cette année une forte participation des chefs d'entreprises belges et elle sera couplée à la 5e édition du Forum de l'entrepreneuriat de la chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers (CCIAM) de la ville océane qui aura pour thème *«Comment promouvoir le made in Congo dans le secteur de l'agroalimentaire»*. Pour la 2e édition, les secteurs d'activité concernés sont l'agroalimentaire, le bois, l'environnement, le traitement des déchets, l'énergie, la pêche, l'agriculture, le numérique, la santé, l'industrie et autres. Il est prévu aussi la présentation de programmes de soutien aux entreprises financés par le Gouvernement et les bailleurs de fonds comme la Banque mondiale et l'Union européenne.

La Fédération de l'opposition congolaise rejette la tenue prochaine du dialogue national

Cette frange de l'opposition estime que les conditions de ces retrouvailles ne sont pas encore réunies. Claudine Munari, présidente de cette fédération, l'a dit au cours d'une rencontre avec les journalistes à Brazzaville, le samedi 31 août dernier. Elle a exprimé clairement le refus de participer à ce dialogue souhaité. La présidente a dénoncé le manque de crédibilité du Conseil national du dialogue, organe consultatif mis en place il y a peu de temps, parce que la représentativité de l'opposition y est quasiment nulle. Sur 250 membres que compte le Conseil national du dialogue, l'opposition n'a que soixante places. Mme Munari a aussi souligné qu'elle ne prendra pas part à ce dialogue tant que leurs collègues, Jean Marie Michel Mokoko et André Okombi Salissa incarcérés à l'issue des procès pour atteinte à a sécurité intérieure de l'Etat, resteront en prison.

Une étude réalisée par la représentation du PAM au Congo pour répondre aux besoins de la population

L'analyse du PAM sur l'économie des ménages pour garantir la sécurité alimentaire au Congo donne une orientation aux actions à mener dans la mise en œuvre de la politique nationale d'action sociale pour contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales. Un atelier a été organisé à Brazzaville, du 26 au 30 août 2019, réunissant une vingtaine de techniciens. Pour le directeur adjoint du PAM au Congo, Aliou Ouattara, seulement 14 % d'enfants au Congo atteignent les exigences alimentaires minimales. Plusieurs rapports indiquent que les enfants ne mangent rien avant de quitter leurs maisons pour l'école. Cette analyse de l'économie des ménages a été menée de concert avec le Gouvernement, notamment avec le ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

SOCIÉTÉ CIVILE

Les deux Congo unis pour soutenir les droits de l'homme

Les organisations de la société civile du Congo et l'Ong Environnement, ressources naturelles et développement (ERND) de la République Démocratique du Congo ont eu un échange d'expérience dans le cadre de l'assistance des peuples autochtones, qui sont isolés et bénéficient de très peu d'initiatives positives. Les travaux qui se sont déroulés au Centre d'information des Nations Unies, à Brazzaville, du 27 au 29 août 2019, ont été ouverts par Trésor Nzila, directeur exécutif de l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH). Le but visé est la création d'un réseau efficace d'organisations de la société civile des deux pays, afin d'envisager des partages d'information, des actions ponctuelles, voire des projets communs et de bâtir des alliances en matière de plaidoyer régional et international.

Les organisateurs et les participants

La rencontre de trois jours a regroupé des participants de onze organisations de lutte pour les droits de l'homme. Ils ont identifié les bonnes pratiques et partagé des stratégies d'action et comparé leurs méthodes de travail, afin d'améliorer leurs propres pratiques. Ouvrant les travaux, Trésor Nzila, directeur exécutif de l'OCDH, a soutenu. «La cause des droits humains en général et des droits des peuples autochtones en particulier nécessite une mobilisation des acteurs secondaires. Nous sommes classés sous la catégorie des acteurs secondaires, parce que la responsabilité première en matière de promotion et de protection des droits humains revient aux pouvoirs publics. Dans les pays très fragiles et à faible gouvernance, nous, acteurs de la société civile, nous avons un grand rôle à jouer». «Nous nous sommes retrouvés ici pour un sujet particulier qui concerne une catégorie très particulière des citoyens congolais qui, hier et aujourd'hui, continuent à être marginalisés, discriminés, alors que la Déclaration universelle des droits de l'homme milite pour l'égalité des droits, lutte contre les inégalités; demande aux pouvoirs publics de prendre un certain nombre d'engagements et d'initiatives pour lutter contre les inégalités. Nous nous sommes réunis pour parler de la cause autochtone qui nécessite une mobilisation des acteurs locaux des différents pays». Dans la sous-région du Bassin du Congo, les autochtones doivent aussi devenir des citoyens de droit. La cause autochtone demande qu'il y ait énormément de synergie et de stratégie pour amener les décideurs à prendre les mesures adéquates. Au Congo, il est question de redoubler d'efforts. C'est pourquoi nous nous partageons les expériences, a-t-il poursuivi.

Pour, Monica Ngalula, chargée des programmes à l'OCDH, «le réseau nous servira à mener ensemble avec les petites organisations de la société civile le plaidoyer au niveau local et régional. Au niveau du Congo Brazzaville, certes il y a des organisations, mais qui ne sont pas véritablement en réseau. La situation des peuples autochtones dans notre pays s'est améliorée en matière de textes. Depuis le 12 juillet dernier, des textes d'application de la loi portant promotion et protection des peuples autochtones ont été adoptés, bien qu'il y ait encore un travail énorme à faire pour nous, la société civile; informer et sensibiliser les populations autochtones sur la portée de la loi, en faire une large vulgarisation pour que ces peuples connaissent leurs droits».

Innocent Lokamba, venu de la RDC, conseiller technique de l'organisation Environnement, ressources naturelles et développement (ERND), a présenté le tableau des autochtones de la RDC. «La situation des peuples autochtones dans notre pays est comme celle d'ailleurs, la marginalisation de cette population. Leurs doits sont bafoués. Nous encadrons ce peuple qui se trouve dans des conditions très vulnérables. Au niveau de la RDC, les organisations de la société civile sont très reliées pour mobiliser les acteurs, ce qui est un point de départ pour le développement». Un comité a été mis en place pour travailler ensemble.

Philippe BANZ

Qui me répondra?

Que fait concrètement le Gouvernement pour éliminer la faim au Congo, pays à faible production agriculole et à faible productivité?

Gaspard Nkounkou (La Base, Brazzaville)

COMITÉ DE DIRECTION DE L'ACONOQ

La qualité des produits et services requiert la vigilance de tous

L'Agence congolaise de normalisation et de la qualité (ACONOQ) que dirige Jean Jacques Ngoko Mouyabi a tenu mercredi 20 août dernier à Brazzaville sa première session du comité de direction, sous les auspices de Gaston Andoka, son président. En présence d'André Kamba, conseiller du chef de l'Etat à l'industrie. Pour mettre en lumière les conclusions de ces assises, le directeur général de l'ACONOQ a accordé une interview à La Semaine Africaine, dont voici l'extrait.

Jean Jacques Ngoko Mouyabi

*M. le directeur général, que fait l'Agence congolaise de normalisation et de la qualité (ACONOQ)?

**L'ACONOQ, est un établissement public à caractère administratif et technique, dont la mission principale est de mettre en œuvre le système national de normalisation et de gestion de la qualité. Notre mission, c'est d'élaborer les normes, de veiller que les normes dans tous les secteurs socioéconomiques sont appliquées. Pour que nos produits et nos services soient conformes au référentiel normatif, donc de bonne qualité, propres à la consommation, mais surtout sécurisent le consommateur.

*Vous avez tenu, récemment, la toute première session du comité de direction. Depuis quand cette agence existe-t-elle?

**En effet, nous avons tenu le 20 août dernier le premier comité de direction de l'agence congolaise de normalisation et de la qualité…Tout d'abord, il faut dire que cet établissement public est, dans son management, présidé par un comité de direction et géré par un directeur général. Donc l'organe d'orientation, qui délibère et qui fixe le cap, c'est le comité de direction. Et la structure qui exécute toutes les orientations c'est la direction générale dont j'ai la charge. L'ANONOQ existe officiellement depuis 2015, date où le chef de l'Etat promulgue deux lois: la loi qui règlemente le système national de normalisation et la loi qui crée l'agence en tant qu'organe chargé d'implémenter ce système. Mais, en application de ces lois, il a fallu un décret qui approuve les statuts de l'agence. Ce décret n'est arrivé qu'en 2019, ainsi que les nominations des principaux animateurs (en mai 2019). Les raisons pour lesquelles nous n'avons tenu le premier conseil que maintenant, c'est qu'il fallait tout d'abord attendre la nomination du directeur général, du président du comité de direction, la désignation des membres du comité de direction, s'organiser pour finalement tenir ce comité de direction le 20 août 2019.

Pendant le comité de direction

*Que visait ce premier comité de direction?

**Bien qu'étant la session inaugurale, ce premier comité de direction visait principalement à statuer sur les textes d'organisation de l'agence. Nous sommes un établissement public, avec un statut particulier. Il fallait donc que les textes comme le règlement d'ordre intérieur, le recrutement du personnel, le profil des postes, la rémunération donc les textes fondateurs de l'agence, etc. soient adoptés. Pour permettre que l'agence commence effectivement à travailler. Mais à côté de cela, nous avons aussi parlé du budget de l'année 2020…Donc il fallait adopter l'ensemble de textes susceptibles de permettre à l'agence de travailler.

*Que peut-on retenir d'essentiel des travaux de ce comité de direction?

**Au finish, le comité de direction a validé pratiquement tous les textes. L'agence aujourd'hui, a les textes qui l'organisent et une série des délibérations qui lui permettent de commencer à travailler. Vous savez que l'agence exerce dans beaucoup de domaines, entre autres: l'élaboration des normes, la certification des produits et services, la métrologie, l'évaluation de la conformité des produits et des services. Donc aujourd'hui, au sortir de cette session du comité de direction nous avons le quitus de faire un certain nombre des tâches quotidiennes. Puisque le cap a été fixé par ce comité de direction.

*Les Congolais sont-ils rassurés de consommer de bons produits et services?

**C'est l'objectif principal de l'agence. Faire en sorte que les Congolais puissent avoir des produits et des services conformes, propres à la consommation et qui les sécurisent. Mais attention, il ne suffit pas d'élaborer une norme. Encore faudrait-il respecter cette norme. La question de la qualité des produits, de l'application des normes, est une question de responsabilité. Ceux qui produisent ont une responsabilité, nous qui veillons à l'application des normes, nous en avons une, mais ceux qui consomment, ont aussi une part de responsabilité. C'est le combat de la conformité des biens et services. Soit nous la gagnons ensemble, soit nous la perdons ensemble. Donc l'agence c'est une interface, une boîte à outil où chacun vient chercher l'outil nécessaire, pour gagner ce combat.

*Et pour conclure, à qui voudriez-vous vous adresser?

**Je voudrais m'adresser aux consommateurs. Je pense que ces derniers doivent être ceux qui soient capables de tirer la sonnette d'alarme. Soyez exigeants. Si vous êtes exigeants, les producteurs sont obligés de respecter les normes…Et l'agence est prête à accompagner les consommateurs.

Propos recueillis par
Marcellin MOUZITA
MOUKOUAMOU

RECHERCHES

Promouvoir la recherche biomédicale pour le bien des populations

Créée en 2008, la Fondation congolaise pour la recherche médicale (FCRM), contribue au développement de la recherche biomédicale, et à renforcer les capacités de recherche. Elle entend appliquer au Congo, les standards internationaux.

La FCRM a pour objectifs de conduire des programmes de recherche, des formations individuelles et collectives; améliorer l'environnement de la recherche; promouvoir la recherche biomédicale. Elle réalise plusieurs activités: le projet Cantam, premier réseau régional d'excellence pour le développement des capacités dans la conduite des essais cliniques Vih, tuberculose et paludisme; le projet de pharmacogénétique, étude de polymorphismes des gènes appartenant à la famille CYP 450 impliqués dans le métabolisme des ARV, chez les patients Vih + et co-infectés; paludisme chez la femme enceinte (impact du traitement préventif intermittent en zone de forte résistance à la sulfadoxine-pyriméthamine; paludisme et trait drépanocytaires (étude des infections symptomatiques et asymptomatiques à plasmodium falciparum chez les enfants porteurs du trait drépanocytaires et consultés à l'hôpital pédiatrique Marien Ngouabi.

La FCRM renforce les capacités en éthique et bioéthique pour les investigateurs de la recherche en santé en Afrique centrale; sur le développement d'applications en support à la lutte contre le paludisme, la formation à la rédaction des projets, la recherche documentaire …

Afin d'assurer la pérennisation de ses activités, la FCRM a

Francine Ntoumi

acquis en 2014 les locaux pour les prestations de service à la population au quartier Massissia, dans l'arrondissement 8 Madibou (au sud de Brazzaville).

Son financement provient des partenaires tels que European and developing countries clinical trials partnership, l'université Marien Ngouabi, l'Institut de médecine tropicale, l'université de Tübingen (Allemagne), Total E&P Congo…. La FCRM collabore avec les ministères de la Santé, de la Recherche scientifique, de l'Enseignement supérieur, de l'université Marien Ngouabi, l'Institut de recherche en sciences de la santé, du laboratoire national, la fondation Congo assistance et des autres structures des pays africains.

La Fondation congolaise pour la recherche médicale valorise la recherche dans les séminaires, les conférences, les ateliers, les réunions scientifiques, les publications scientifiques, articles de vulgarisation des résultats de la recherche, le prix du meilleur technicien de laboratoire sur le diagnostic du paludisme.

Aybienevie
N'KOUKA-KOUDISSA

VOYAGE APOSTOLIQUE DU PAPE FRANÇOIS DANS L'OCEAN INDIEN

Enjeux socio-politiques de la visite

Le Pape François, 266ème Souverain pontife effectuera dans quelques jours son nouveau voyage apostolique en Afrique, après celui au Maroc en mars dernier. Pendant ce voyage qui se déroulera du 4 au 10 septembre 2019, le successeur de Pierre visitera trois pays de l'Océan indien: Madagascar, Mozambique et île Maurice. Les grandes étapes de cette tournée présentées le 28 juin 2019, ont été rendues publiques lundi 5 août dernier, après réaménagement du programme. Cette visite apostolique placée sous le signe de «Pèlerin de paix» comporte de nombreux enjeux socio-politiques.

Le Pape François en pèlerin de la paix dans l'Océan indien

La visite du Pape dans ces trois pays riverains a déjà tout son côté relevé, au regard de la situation socio-politique de leurs populations au quotidien. Elle débutera par le Mozambique, du 4 au 6 septembre, ensuite Madagascar, du 6 au 8 septembre puis enfin, Ile Maurice, le 9 septembre 2019.

Si à Madagascar le peuple et ses dirigeants attendent de pied ferme le successeur de Pierre, au Mozambique, pays qui accueillera le Pape dès mercredi 4 septembre à l'aéroport de Maputo, sa visite est désormais au cœur des préoccupations. Dans ce pays, la visite du Pape sera entre autres marquée par la visite de courtoisie au président de la République au Palais de Ponta Vermelha. François y rencontrera les autorités, la société civile et le corps diplomatique et prononcera un discours à l'occasion. Deux autres rencontres d'importance se tiendront respectivement avec les jeunes au Pavillon Maxaquene et avec les évêques, les prêtres, les religieux, les séminaristes, les catéchistes et les animateurs, en la cathédrale de l'Immaculée conception. Celle avec les jeunes est une rencontre interreligieuse. Au cours de chacune des deux rencontres, le Saint-Père prononcera un discours. Au Mozambique, le Pape visitera aussi l'hôpital de Zimpeto et célébrera une grande messe au stade de Zimpeto.

La seconde étape du voyage, Madagascar, du 6 au 8 septembre est elle aussi pleine de défis pour le Souverain pontife: lutter contre la pauvreté et la corruption, préserver les richesses naturelles. C'est un pays visité il y a deux ans par le Cardinal secrétaire d'Etat, Pietro Parolin, et qui venait de connaître une élection présidentielle controversée. En pèlerin de la paix, le message de François est plus qu'attendu par les Malgaches.

Située à l'Est du continent africain, cette île appelée d'ailleurs la grande Île est classée parmi les 12 pays les plus pauvres du monde. Plus de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté. Pasteur suprême, le Pape va sans doute encourager la contribution que l'Eglise apporte à la vie du pays, et la manière dont elle aide les jeunes à être acteurs de leur avenir. C'est dans ce pays que de 1990 à 2000, près de l'actuel sanctuaire de Notre-Dame d'Anosivolakely, la Vierge apparaît à treize reprises à un modeste agriculteur et catéchiste: Patrice Raharimanana.

Aujourd'hui, ce lieu où se dresse une église, reçoit plusieurs milliers de pèlerins par an dans un festival de chants et de couleurs. Ces apparitions mariales confirment l'enracinement de la foi chrétienne à Madagascar alors que le pays n'a été évangélisé qu'au début du XIXe siècle avec les premières missions protestantes et catholiques. La visite du Pape est probablement aussi l'occasion de revenir sur l'histoire de la christianisation de la grande île à travers cette grande figure de sainteté incarnée par la bienheureuse Victoire Rasoamanarivo (1848- 1894), qui a beaucoup œuvré au développement du catholicisme. Durant deux jours, il priera avec le peuple malgache, rencontrera les jeunes, les plus pauvres et les forces vives de l'Eglise. Il visitera le village d'Akamasoa, la *«Cité de l'Amitié»* fondée par le père Pedro.

L'île Maurice constituera la dernière étape du voyage du Pape dans l'Océan indien, le lundi 9 septembre. Après la cérémonie de bienvenue à l'aéroport de Port-Louis, le Pape aura entre autres la messe au monument de Marie Reine de la Paix, la visite privée au sanctuaire du père Laval, celle de courtoisie au Président au palais présidentiel, la rencontre avec le Premier ministre au Palais présidentiel et avec les autorités, la société civile et le corps diplomatique, toujours au palais présidentiel. Le Saint-Père y prononcera un discours.

A l'île Maurice, Jacques-Désiré Laval, missionnaire spiritain, avait reçu la mission d'évangéliser les esclaves et les affranchis. Surnommé l'apôtre des Noirs, le père Laval eut une vie de compassion et de service auprès des plus pauvres et de ceux qui étaient rejetés. A ce jour, il est pour tout le pays le symbole de l'unité mauricienne. L'Eglise catholique du pays continue à participer à la lutte contre les esclavages contemporains, notamment dans la drogue, la pauvreté, la prévention du V.i.h-Sida ou la lutte contre les discriminations, pour apporter une espérance et être toujours plus proche des pauvres et des plus fragiles.

Après saint Jean-Paul II en 1989, le Pape François sera le deuxième successeur de Pierre à fouler les terres bordées par l'Océan indien. Sa visite prendra une dimension particulière après le passage d'Idai, un cyclone dévastateur qui a fait 500 victimes et des milliers de sans-abris. Mardi 10 septembre, le Saint-Père reprendra l'avion pour retourner à Rome. A l'occasion, il donnera sa traditionnelle conférence de presse retraçant les temps forts de son voyage.

Aristide Ghislain NGOUMA

RD CONGO

Antonio Guterres préoccupé par l'insécurité et Ebola à Béni

Le secrétaire général des Nations unies a effectué dimanche 1er septembre dernier à Béni, un des épicentres de l'épidémie à virus Ebola, dans le Nord-est de la République démocratique du Congo, une visite de travail. Il s'est rendu ensuite à Mangina, à 30 km de Beni, où il a visité le Centre de traitement d'Ebola (CTE). La bourgade de Mangina a été le premier foyer de l'épidémie qui a fait plus de 2 000 morts, selon les derniers décomptes.

Arrivée d'Antonio Guterres à Béni

Les habitants de Béni, en proie également aux attaques meurtrières attribuées en particulier aux rebelles ougandais de l'ADF-NALU, attendent aussi Antonio Guterres sur les questions de sécurité qui se posent depuis des décennies.

Le choix du secrétaire général des Nations Unis de se rendre dans le centre de traitement d'Ebola à Mangina a une forte portée symbolique d'autant plus que c'est là-bas qu'est réapparue l'épidémie d'Ebola, il y a plus d'un an, aujourd'hui. Malgré une accalmie, elle est repartie de plus belle, au début de cette année. *«Elle reste très active»*, a déploré le coordinateur de la riposte, avec encore vingt-quatre cas détectés, ces trois dernières semaines.

Dans le centre de traitement, Antonio Guterres a rendu visite aux patients *«suspects»,* ceux dont on attend de savoir s'ils ont contracté la maladie d'Ebola. Il a échangé quelques mots avec eux, puis il s'est entretenu avec le personnel soignant. Il a vanté *«le travail extraordinaire qu'ils font»* et leur *«courage».*

Il a enfin participé, aux côtés du secrétaire général de l'OMS, à une cérémonie de remise des diplômes à des personnes guéries d'Ebola. *«Vous êtes des héros!»* leur a-t-il lancé. *«Héros pour avoir vaincu la maladie mais aussi pour avoir eu la sagesse de venir se faire soigner»,* a ajouté le secrétaire général de l'ONU.

Antonio Guterres a ensuite lancé un appel à tous les habitants de la région pour qu'ils viennent se faire soigner, dès les premiers symptômes, car *«vous pouvez guérir»,* a-t-il martelé. Un peu plus tôt, le coordinateur de la riposte s'était plaint des résistances auxquelles font encore face ses équipes de la part des populations et qui ralentissent l'éradication de l'épidémie.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

BURKINA FASO

Condamnation de Gilbert Diendéré et Djibrill Bassolé

Principaux accusés dans le procès du putsch manqué de septembre 2015, les généraux Gilbert Diendéré et Djibrill Bassolé ont été condamnés respectivement à 20 ans et 10 ans de prison ferme. Des peines moins lourdes que celles requises par le parquet militaire, qui avait demandé la perpétuité pour les deux hommes.

Près de quatre ans après l'irruption de soldats de l'ancien régiment de sécurité présidentielle (RSP) dans la salle du conseil des ministres, au palais de Kosyam, pour arrêter les responsables de la transition, le 16 septembre 2015, Gilbert Diendéré et Djibrill Bassolé, accusés d'être les principaux instigateurs de ce qui restera dans les mémoires comme le *«coup d'Etat le plus bête du monde»,* ont été respectivement condamnés à 20 ans et 10 ans de prison ferme. Le procès a duré 19.

Ancien chef d'Etat-major particulier et bras droit de Blaise Compaoré, le général Diendéré avait pris la tête du putsch contre les autorités du régime de transition. Après avoir dirigé l'éphémère Conseil national pour la démocratie (CND), la junte qui avait pris les rênes du pays, il avait, sous la triple pression de la rue, d'une frange loyaliste de l'armée et de la communauté internationale, rendu le pouvoir au bout d'une semaine. Il a été jugé coupable d'*«attentat à la sûreté de l'État»* et de *«meurtre».*

De son côté, Djibrill Bassolé, ex-ministre des Affaires étrangères de Blaise Compaoré, a lui été reconnu coupable de *«trahison».* Accusé de complicité et de soutien aux putschistes, son nom a notamment été au cœur de l'affaire des écoutes, où on l'entend évoquer un plan de soutien financier et opérationnel aux militaires du RSP avec Guillaume Soro, l'ancien président de l'Assemblée nationale ivoirienne.

Outre leur peine de prison, les deux généraux ont par ailleurs été déchus de leurs décorations. Leurs avocats ont annoncé leur intention de faire appel de ce verdict.

Enfin, sur les plus de 80 autres accusés de ce procès hors normes, la quasi-totalité ont également été jugés coupables des faits qui leur sont reprochés. Ils écopent de peines allant de 3 à 20 ans de prison.

Parmi eux, la dizaine de militaires de l'ex-RSP qui composaient le commando ayant arrêté le président Michel Kafando et les membres du gouvernement de transition le 16 septembre 2015 ont aussi été condamnés. L'adjudant-chef Éloi Badiel, considéré comme le chef des opérations du putsch, est condamné à 19 ans de prison ferme, et l'adjudant-chef Moussa Nébié, surnommé *«Rambo»,* qui avait reconnu avoir mené le groupe, à 17 ans. Les autres membres du commando sont, eux, condamnés à 15 ans de prison ferme.

Azer ZATABULI

IN MEMORIAM

Un an déjà depuis que Dieu a rappelé à Lui son serviteur Jacques KEZA! Son existence pleine et exemplaire nous inspirera à jamais. En cet anniversaire de sa naissance au ciel, ses enfants Yvette Euphrasie, Jean Placide Demathoua, Saint-Cyr Rufin, Guy-Serge, Christian Césaire et Armand Ulrich prient ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour lui.

Les messes pour le repos de son âme sont célébrées du 25 août au 12 septembre 2019, en l'église Saint-Pierre Claver de Bacongo, à Brazzaville.

REMERCIEMENTS

Les familles: Césarin Joseph Likibi, agent retraité de l'Imprimerie nationale, Jean Mbimi-Ngamouyi, enseignant retraité et famille expriment leur profonde gratitude et adressent leurs sincères remerciements aux parents, frères, amis et connaissances pour leur assistance multiforme et leur accompagnement, lors du décès de leur fille Euphrasie Mathilde Likibi-Mfounou, survenu à Brazzaville le 31 juillet 2019.

Que leurs ferventes prières puissent se joindre à celles de la famille pour le repos éternel de son âme auprès du Très-Haut.

Les familles

OFFREZ-VOUS L'ITALIE

RD CONGO

Mgr Fridolin Ambongo Besungu, cardinal!

Avant sa prochaine visite en Afrique dans quelques jours, le Pape François a annoncé dimanche 1er septembre 2019, la création de 13 nouveaux cardinaux. C'était Place Saint-Pierre de Rome, à l'issue de la prière mariale de l'Angélus qu'il a présidée comme à l'accoutumée, le Pape a annoncé que les nouveaux cardinaux seront reconnus officiellement le 5 octobre prochain au Vatican. Parmi eux, Mgr Fridolin Ambongo Besungu, archevêque de Kinshasa, en RD Congo.

Mgr Fridolin Ambongo avec le Pape François

Le Pape veut une Eglise missionnaire, comme le témoigne la provenance des 13 serviteurs de Dieu qu'il a décidé d'élever à la dignité cardinalice. «Leur provenance exprime la vocation missionnaire de l'Eglise qui continue à annoncer l'amour miséricordieux de Dieu à tous les hommes de la terre», a affirmé le Saint-Père avant de dévoiler la liste des futurs cardinaux. Et de conclure: «Prions pour les nouveaux cardinaux, afin que, en confirmant leur adhésion au Christ, ils m'aident dans mon ministère d'évêque de Rome pour le bien de tout le Saint peuple fidèle de Dieu».

Parmi ceux que le Pape a choisis au cardinalat, se trouve Mgr Miguel Angel Ayuso Guixot, président du Conseil pontifical pour le Dialogue interreligieux. Né à Séville (Espagne) en 1952, il est ordonné prêtre en 1980 avant d'être envoyé comme missionnaire en Egypte et au Soudan. Spécialisé en études arabes et en islamologie, Mgr Ayuso est nommé secrétaire de ce dicastère romain en 2012 par le Pape Benoît XVI. Il devient alors le plus proche collaborateur du cardinal français Jean-Louis Tauran, décédé le 5 juillet 2018. C'est sur les traces de cette éminente figure d'Eglise qu'il place son action à la tête de ce dicastère, où l'a nommé le Pape François le 25 mai dernier.

C'est à Séville, sa ville natale que Mgr Ayuso a appris l'heureuse nouvelle alors qu'il venait de célébrer la messe avec quelques membres de sa famille. Il a exprimé son émotion et sa gratitude envers le Pape, rappelant également l'importance du dialogue interreligieux, un des pivots du pontificat de François.

L'Eglise d'Afrique prend une assez bonne place dans cette liste des nouveaux cardinaux avec notamment Mgr Cristobal Lopez Romero, archevêque de Rabat (Maroc), Mgr Eugenio Dal Corso, évêque émérite de Benguela (Angola) et Mgr Fridolin Ambongo Besungu, archevêque de Kinshasa (RD Congo).

Surpris par différents messages et appels de félicitations alors qu'il n'avait pas encore reçu la nouvelle de façon officielle, l'archevêque de Kinshasa, successeur immédiat du cardinal Laurent Monsengwo Pasinya a conclu, tout en remerciant le Saint-Père pour cette élévation, que c'est une reconnaissance de la part du Souverain pontife pour l'engagement de l'Eglise congolaise pour le bien-être de la population qui souffre. Pour lui, c'est vraiment un encouragement d'une Eglise qui doit être aux côtés du peuple. Et le fait d'être cardinal, lui donnera l'opportunité de faire entendre davantage la voix du peuple congolais auprès du Saint-Père et de toute l'Eglise universelle.

Comme cardinal, Mgr Ambongo voudrait être un humble serviteur aux côtés de son peuple, assisté du Seigneur, le seul Maître de ce monde. A 59 ans, il devient l'un des cardinaux électeurs membres du collège cardinalice. Son implication comme second de Mgr Marcel Utembi Tapa, président de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) dans le processus politique tumultueux qui a précédé le scrutin présidentiel, qui a vu l'élection de Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo à la tête de la RD Congo a été reconnue par tous. Il est le 4e cardinal de son pays. A signaler que selon une tradition catholique confortée par l'usage, Kinshasa est dit «siège cardinalice», vu que ses trois prédécesseurs sont des cardinaux. Après Mgr Ambongo, le prochain archevêque de Kinshasa a toutes les chances de devenir, lui aussi, cardinal.

Aristide Ghislain NGOUMA

REMERCIEMENTS

Pascal BIOZI KIMINOU, journaliste, exprime sa profonde gratitude à tous ceux et toutes celles qui, de près ou de loin, l'ont assisté et soutenu, lors du décès de sa regrettée mère, LOUKOULA Louise survenu le dimanche 11 août 2019 à Brazzaville et inhumée le mardi 27 août 2019, au cimetière de Loukanga II, route de Linzolo, sous-préfecture de Goma-tsé-tsé. Pascal BIOZI KIMINOU réaffirme toute sa profonde gratitude à leurs Excellences NN.SS Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville et Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, aux abbés Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), Guy Noël Okamba, recteur du grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha, Grâce Mienanzambi, vicaire à la paroisse Saint Joseph de Tout pour le peuple, Evrard Okoko Bahengué, vicaire à la paroisse Saint Paul de Madibou, à la direction de l'information de Radio Congo, aux agents de La Semaine Africaine, de Radio Magnificat, aux membres de la Schola populaire, de la confrérie Sainte-Rita et de la Mutuelle catholique pour la solidarité chrétienne (MUCASOC) zone n°8 de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï, les parents paternels, amis et connaissances pour leur esprit de générosité et de solidarité fraternelle.

Vous avez bien voulu honorer de votre présence la veillée mortuaire et la messe de requiem en l'église Saint Jean-Baptiste de Talangaï.

Pascal BIOZI KIMINOU vous en sait profondément gré.

CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION SUECO

Chers Parents, chers étudiants, vous qui cherchez un cadre idéal pour les études : les inscriptions et réinscriptions sont ouvertes à Suéco pour :

- **Les Bacheliers, les filières suivantes : BTS & Licence Pro** : – Management des Ressources Humaines - Banque et Finance - Génie Logistique et Transport – Marketing et Action Commerciale – Comptabilité et Gestion des Organisations – Assistant de Direction – Réseau et Télécommunication.
  - ***Durée de la formation BTS : 20 mois + 2 mois de stage en entreprise***
  - ***Durée de la formation Licence pro : 10 mois + 2 mois de stage en entreprise***
- **Les non-bacheliers, les filières suivantes : CAP** : Pâtisserie – Hôtellerie – Cuisine – Secrétariat Bureautique.
  BP : Secrétariat Bureautique – Maintenance Informatique et Réseaux
  - ***Durée de la formation : Pâtisserie = 6 mois – Hôtellerie = 12 mois dont 2 mois de stage pratique – Cuisine = 11 mois dont 2 mois de stage en entreprise – Secrétariat Bureautique = 6 mois – Filière B.P = 9 mois***

Rentrée Académique 2019-2020 : Lundi 07 Octobre 2019

Suéco offre aussi des formations à la carte

- **Informatique (Word – Excel – Publisher – Power Point et autres logiciels à la demande)**
- **Anglais (Beginner level – Intermediate level – Advanced level)**
- **Musique (Piano – Guitare)**

Contacts : suecoeec@yahoo.fr / contact@sueco.org
Tél. (+242) 06.679.12.91 / 06.654.51.93

« Suéco, Former pour libérer l'Homme »

COMMUNIQUÉ NÉCROLOGIQUE

Le Groupe International «Les Amis de Don Bosco» a le regret d'informer les Boscovites du Congo, de RD Congo, de l'Angola, de toutes les représentations du monde entier (Afrique, Europe, Asie et Amériques), ainsi qu'à l'ensemble de la communauté chrétienne catholique du diocèse de Pointe-Noire, du décès de Dominick Regina LOEMBA BAMONEFITI, Secrétaire Permanente Adjointe du Conseil Diocésain du Siège à Pointe-Noire.

Le décès est survenu le vendredi 30 Août 2019 à 5h du matin à l'Hôpital Adolphe SICE, des suites d'une courte maladie.

La veillée se tient au domicile familial, sis au N°97 de l'Avenue Moe Vangoula, au Centre ville de Pointe-Noire, à proximité de l'évêché (angle face immeuble Makasi et Terrasse Restaurant La Pétanque).

La date et le programme des obsèques seront communiqués ultérieurement.

Boscovite: Prière – Courage – Travail

REMERCIEMENTS

La famille BONDZA adresse ses sincères remerciements à tous les parents, amis et connaissances, en général, et en particulier aux agents du ministère des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, pour leurs soutien et assistance multiformes, lors du décès le samedi 10 août 2019, à Brazzaville, de leur frère, fils, époux et père, M. Xavier Joseph BONZA, dit Fraize. Ce dernier a été inhumé le jeudi 22 août 2019, au cimetière Ma Campagne.

Que son âme repose en paix!

La famille BONDZA

ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE

Lancement des activités d'une association des écrivains catholiques

La communauté paroissiale de Sainte-Anne du Congo a été témoin de deux événements, dimanche 25 aout 2019: le lancement officiel des activités de l'Association des écrivains catholiques de langue française (AECLF)-Antenne de Brazzaville, dirigée par l'abbé Neil Davis Batchi, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, en partance pour une mission d'études en Italie, et l'au revoir à l'abbé Urgel Eric Babika, vicaire de la paroisse Sainte Anne du Congo, et à compter du 1er septembre 2019, administrateur paroissial de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.

La messe a été présidée par l'abbé Urgel Eric Babika, et concélébrée par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville, et les abbés Neil Davis Batchi, responsable de l'AECLF-Antenne de Brazzaville, Armand Serge Emmanuel Kiyindou, curé–recteur de la Basilique Sainte Anne du Congo, Christian Nganga, vicaire paroissial, Jocel Dieu Merci Sakala Sabi, économe diocésain adjoint de Brazzaville, Clautel Mananga, vicaire de la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo, à compter du 1er septembre 2019, Géofranck Biniakounou, vicaire de la paroisse Saint Michel de Ngangouoni, Bernard Mivec Trésor Sitou Tchissafou, l'un des 17 prêtres ordonnés récemment par Mgr Anatole Milandou, etc.

Le président de la célébration eucharistique a souligné, à l'homélie: «Dieu veut que tous soient sauvés. C'est pour cela qu'il a pris l'initiative de choisir un peuple chargé de témoigner de son dessein: rassembler tous les hommes de toute nation et de toute langue. Il lui a prescrit de ne considérer aucun des habitants du pays qu'elle que soit son origine comme un étranger ou un citoyen de seconde zone, car les païens sont appelés à devenir, eux-aussi, une offrande agréable à Dieu.»

Vers la fin de la messe, a eu lieu la remise des documents de l'Antenne de Brazzaville de l'AECLF à Mgr Anatole Milandou, suivie de la lecture du rapport moral 2016-2019 de l'Association, et de la présentation de l'équipe de l'antenne de Brazzaville, ayant pour secrétaire général, Rosin Loemba.

S'exprimant à son tour, Mgr Anatole Milandou a remercié la communauté paroissiale pour avoir accompagné l'abbé Urgel Eric Babika dans son ministère presbytéral, durant tout le temps qu'il a passé à la paroisse Sainte Anne du Congo. De même, l'archevêque a félicité et loué l'initiative d'avoir créé l'Association des écrivains catholiques de langue française qui demeure pour lui le canal par lequel il peut apporter un appui pastoral à cette œuvre qui fait la promotion des productions littéraires des écrivains catholiques de langue française. Puis, il a annoncé le départ aux études de l'abbé Neil Davis Batchi et l'affectation de l'abbé Urgel Eric Babika, en qualité d'administrateur paroissial de la cathédrale Sacré-Cœur, à compter du 1er septembre 2019.

Abbé Neil Davis Batchi

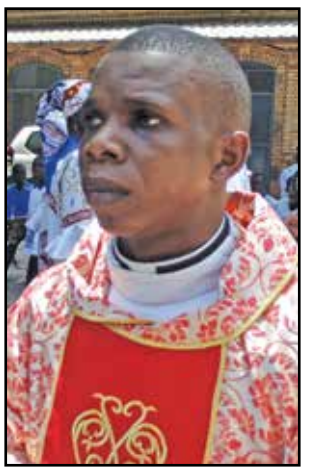

Abbé Urgel Eric Babika

Le curé-recteur de la basilique Sainte-Anne du Congo a remercier la communauté paroissiale pour tout ce qu'elle a accompli en faveur de l'abbé Urgel Eric Babika. Et il a annoncé le départ aux études de l'abbé Neil Davis Batchi.

S'exprimant en dernier, l'abbé Urgel Eric Babika a exprimé sa profonde gratitude à la communauté paroissiale de Sainte Anne pour le temps passé ensemble et pour l'avoir accompagné pendant tout le temps qu'il a passé à Sainte Anne en qualité de vicaire paroissial.

Gislain Wilfrid BOUMBA

DISPARITION

Messe du 40e jour pour le Pr François Lumwamu

A l'occasion du 40e jour suivant le décès du Pr François Lumwamu, ancien ministre de l'Enseignement et de la recherche scientifique, ancien président du Conseil national de l'apostolat des laïcs du Congo, décédé le 9 juillet 2019 à Brazzaville à l'âge de 80 ans des suites d'une maladie, une messe a été célébrée en l'église Notre-Dame du Rosaire de Bacongo par l'abbé Mesmin-Prosper Massengo, curé de cette paroisse, et concélébrée par d'autres prêtres, lundi 19 août dernier, pour honorer la mémoire du disparu, en présence des membres de sa famille, des amis et connaissances. L'animation liturgique a été assurée par la chorale Notre-Dame du Rosaire et le chœur Les Amis du Grégorien.

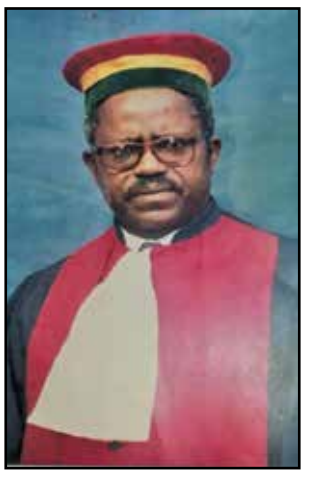

François Lumwamu

Dans son homélie tirée de l'évangile de Saint Luc (chapitre 2 versets 22 à 37), l'abbé Massengo a rappelé que *«pour nous chrétiens, le meilleur moyen dont nous disposons pour rendre hommage à nos défunts c'est la prière, en soumettant à Dieu ce que nous avons vécu de bien avec le disparu. Que le Seigneur accueille dans son royaume l'âme de son serviteur François Lumwamu.»* **Dans l'homélie prononcée par Mgr Louis Portella Mbuyu, le jour des funérailles, il avait insisté sur l'honnêteté qui caractérisait le Pr François Lumwamu.** *«Il était un homme droit et rigoureux, et il a étayé cela par des exemples concrets. Et il est revenu sur leur passage au séminaire, donc lui, Portella Mbuyu et Emmanuel Vindou, et celui qui était calme, plus posé, plus réservé, c'est lui qui a quitté le séminaire. Alors que les turbulents sont restés au séminaire. Il disait en outre que François Lumwamu était un homme droit et rigoureux, et il a toujours été pour lui un conseiller».*

Une vue de l'autel

Pour illustrer son propos, l'abbé-curé s'est inspiré d'un fait. Lors du passage de l'archevêque dans cette église, a-t-il dit, il avait assisté au mic mac crée par les catéchistes de cette paroisse, *«et tout gêné que j'étais devant l'archevêque, j'ai pris une sanction à l'encontre des catéchistes. Et lui François, a soutenu cela parce qu'il ne pouvait pas accepter la tricherie dans les sacrements. Il a été l'un des rares paroissiens à avoir eu l'amabilité d'appuyer cela, en me disant qu'il faut maintenir cette décision jusqu'au bout. Voyez la rigueur, et quand on veut mettre de l'ordre dans un milieu il faut le faire».* **Par ailleurs,** *«le Pr Lumwamu a formé plusieurs générations de cadres de notre pays, et il combattait les antivaleurs. Il nous faut copier les valeurs qu'il incarnait, et qu'il puisse nous servir de modèle».*

Invité par l'abbé-curé à prendre la parole, la veuve Florence Lumwamu a remercié tous ceux qui les ont assistés, de près ou de loin dans cette épreuve difficile. Et plus particulièrement les chorales, la Schola populaire et le Chœur Les Amis du Grégorien. De même, elle a fait savoir que la construction de la pierre tombale devrait se faire la semaine prochaine au village Bimbouloulou, dans la sous-préfecture de Louingui (Pool) où reposent désormais les restes mortels du disparu.

Alain-Patrick MASSAMBA

ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE

Lancement des activités de l'Association Mgr Théophile Mbemba de N'gamounkassa

C'est au cours d'une messe en la chapelle Saint Théophile de N'gamounkassa Mfilou Ngamaba, annexe de la paroisse Ndona Marie de Mfilou, que l'Association Mgr Théophile Mbemba a procédé au lancement de ses activités. C'était samedi 10 août 2019, au cours d'une messe présidée par l'abbé Cladin Matongo, vicaire coopérateur à la paroisse Ndona Marie de Mfilou, et concélébrée par les abbés Raymond Nzonzi, curé de la paroisse Ndona Marie de Mfilou et Pascal Bamokéna, ancien curé de Ndona Marie. Le tout sous l'animation liturgique de la chorale de La Légion de Marie de la paroisse Ndona Marie fusionnée avec choristes de Théophile Mbemba de la paroisse Saint Michel de Ngangouoni.

Mgr Théophile Mbemba

M. Emile Mazikou

Parmi les invités, il y a eu quelques membres de la fraternité Mgr Théophile Mbemba de la paroisse Les Saints Martyrs de l'Ouganda de Kingouari, les congrégations Saint Jean-Baptiste et Sainte Catherine de Sienne, sans oublier la communauté chrétienne de N'gamounkassa.

Prenant la parole M. Emile Mazikou, neveu de Mgr Théophile Mbemba, président de cette association, a présenté son ossature. L'Association Mgr Théophile Mbemba a été enregistrée sous le récépissé n°402 du 20 décembre 2011. Son siège social se situe à la chapelle Saint-Théophile de N'gamounkassa. «Souvenez-vous que le 4 février 2012, nous nous retrouvions en ces lieux pour la bénédiction de la chapelle Saint Théophile par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville.», a rappelé M. Mazikou. L'Association Mgr Théophile Mbemba qui ouvre ses portes aujourd'hui, après la traversée d'un long désert est une œuvre de développement. Il ouvre une réflexion approfondie sur les freins auxquels nous sommes confrontés et esquisse quelques pistes qui permettent de les dépasser.

Mgr Théophile Mbemba a mis en pratique ce qu'il a enseigné. Homme de terrain, il a pratiqué toute sa vie ce qu'on peut appeler: «Foi Action» la force de l'exemple.

Devant les conditions des veuves dans notre société il avait écrit la lettre de Carême 1971, quelques mois avant la mort de son frère Tâte Gustave Lubaki. Mgr Théophile Mbemba a lui-même appliqué le contenu de sa lettre, touchant Mâ Luya, la veuve Lubaki. Il l'a fait habiller en vêtement de fête et l'a laissée avec ses enfants dans la maison du défunt au grand étonnement de certains. Il laissait ainsi un exemple à suivre. C'était aussi sa dernière lettre pastorale.

Dans son homélie, l'abbé Cladin Matongo a affirmé: «aujourd'hui comme coïncidence heureuse, nous fêtons le martyre de Saint Laurent et nous disons également notre action de grâce à Dieu pour la mise en place de l'Association. Nous voulons voir cette association se consolider et se construire sous les signes d'amour, de justice, d'entraide et de fraternité. «Saint Laurent que nous fêtons ce jour a reconnu le bien-fondé de la fraternité et de la générosité envers les pauvres. Nous n'avons pas besoin d'entendre qu'un jour que cette association créée au nom de l'humble serviteur de Dieu Mgr Théophile Mbemba, soit le lieu de la désunion, des querelles. Mettez au centre de cette association, l'amour et Satan s'enfuira.

Prenant la parole, vers la fin de la messe, l'abbé Raymond Nzonzi a prononcé le mot remerciements, primo à l'éternel pour ses bienfaits. Il a remercié Tâta Emile Mazikou, géniteur et président de cette association, pour la réalisation de ce projet, les religieuses des congrégations Saint Jean Baptiste et Sainte Catherine de Sienne, les choristes, les membres de la fraternité Théophile Mbemba de Kingouari et toute la communauté chrétienne de N'gamounkassa»

Vers la fin de la messe, l'abbé Cladin a béni le bâtiment de réunion, construit par cette association. Un apéritif a été offert dans l'enceinte abritant la chapelle Saint Théophile de N'gamounkassa.

La fête a été belle. «Heureux pour les frères et sœurs d'être ensemble», dit le psalmiste.

Juvet Pierre NGOUONO
Secrétaire général du Conseil pastoral paroissial

ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE

Publication de bans

Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, annonce aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville qu'à l'occasion de la Messe de clôture du Jubilé des 175 ans d'Evangélisation du Gabon, Mgr Mathieu Madega Lebouakehan, évêque de Mouila (Gabon), ordonnera prêtres, trois diacres dont M. l'abbé Magloire Estève Moutsila, pour le compte de l'archidiocèse de Brazzaville.

L'ordination aura lieu à Libreville en la solennité des Saints Archanges Michel, Gabriel et Raphaël, le dimanche 29 septembre 2019, à 9 heures.

L'archevêque de Brazzaville invite les communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville à soutenir **le futur ordinand par leurs prières.**

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET DES REFORMES INTEGREES
DU SECTEUR PUBLIC

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°015/DMI/PRISP/C/19

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL INTERNATIONAL POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE SUR LA PROPRIETE REELLE».

1- Le Gouvernement de la République du Congo a reçu une avance sur le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour la préparation du «Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat: «Mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle».

2- L'objectif principal de la mission consiste à mettre en œuvre la feuille de route de la propriété réelle conformément à la Norme ITIE en République du Congo.

En effet, le comité exécutif de l'ITIE Congo cherche un consultant individuel international compétent et crédible, libre de tout conflit d'intérêts pour mener à terme la mission.

Pour atteindre l'objectif général de la mission, les objectifs spécifiques ci-après seront poursuivis:
● permettre au comité exécutif de l'ITIE Congo de parvenir à une définition qui reflète le contexte national et les bonnes pratiques internationales qui s'inspire des définitions existantes de la propriété réelle au plan international;
● adapter le formulaire de déclaration sur la propriété réelle par rapport au contexte national.
● organiser un cadre d'échange avec les entreprises du secteur extractif;
● Organiser deux (2) ateliers de renforcement de capacités sur la production des données de la propriété réelle à l'intention des entreprises et des entités gouvernementales;
● produire un modèle de registre national des propriétaires réels.

3- L'Unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidat(e)s à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour indiquant les missions similaires exécutées et une lettre de motivation.

4- Le Profil du consultant:

Les qualifications du consultant devront répondre aux spécifications ci-après:

- être un consultant individuel international BAC+5 en économie, gestion administrative et financière ou en droit des affaires;
- avoir au moins dix (10) ans d'expérience en droit des affaires;
- avoir une parfaite connaissance sur la législation du droit communautaire CEMAC et sur les actes uniformes OHADA;
- justifier d'une assez bonne connaissance dans la structuration juridique des projets et des programmes.
- avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle pertinente, de préférence dans une institution financière ou un cabinet de conseil de renommée internationale;
- justifier d'une expérience de deux (2) missions au moins dans la mise en place de registres sur la propriété réelle dans un des pays mettant en œuvre l'ITIE est un atout.

La langue de travail est le français.

5- Le travail sera effectué sur une période de trois (03) mois à compter de la date de signature du contrat

6- Les dossiers de candidature doivent être déposés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 13 septembre 2018 à 16h00 et porter clairement la mention (consultant individuel international chargé de la mise en œuvre de la feuille de route de la propriété réelle).

7- L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est:

Cellule Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur

PROJET DES REFORMES INTEGREES
DU SECTEUR PUBLIC
Unité de Coordination du Projet, sise au 03, rue du Tourisme, quartier Clairon derrière l'école REMO, arrondissement 3 Poto-poto, Brazzaville;
Tél: +242 22 614 41 84/ 068344700/053415600;
Email:prispmarches@gmail.com,
prispcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 26 août 2019

Le Coordonnateur du PRISP,

Jean-Noël NGOULOU

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET DES REFORMES INTEGREES
DU SECTEUR PUBLIC

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°016/DMI/PRISP/C/19

«RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL INTERNATIONAL CHARGE D'ELABORER UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION POUR L'OPERATIONNALISATION DU PLAN STRATEGIQUE DE LA REFORME DE L'ETAT».

1- Le Gouvernement de la République du Congo a reçu une avance sur le crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour la préparation du «Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat: «Elaboration d'une stratégie de communication pour l'opérationnalisation du plan stratégique de la réforme de l'Etat».

2- L'objectif général de la mission est d'élaborer une stratégie de communication pour la mise en œuvre du plan stratégique de la réforme de l'Etat.

Pour atteindre l'objectif général, les objectifs spécifiques suivants sont visés:
- identifier les cibles clés de la communication;
- définir l'objectif fondamental de la communication;
- définir les messages à transmettre aux cibles retenues;
- déterminer les supports et canaux de communication adaptés;
- élaborer un plan de communication budgétisé.

3- L'Unité de coordination du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidat(e)s à fournir en français un dossier de candidature comprenant, un CV détaillé à jour indiquant les missions similaires exécutées et une lettre de motivation.

4- Le Profil du consultant:

Les qualifications du consultant devront répondre aux spécifications ci-après:

- être titulaire d'un BAC+5 en sciences économiques, en management des organisations, en marketing, en technique de communication, en gestion des projets ou tout diplôme jugé équivalent;
- avoir au moins quinze (15) ans d'expérience dans le domaine de gestion des projets ou en planification stratégique;
- avoir réalisé au moins cinq (05) missions similaires dans une administration publique;
- avoir une maîtrise de la langue française.

5- La durée de la mission du consultant est de soixante (60) jours. Cette durée prend en compte la soumission et la validation des rapports par le bénéficiaire en atelier.
6- Les dossiers de candidature doivent être déposés à l'adresse ci- dessous au plus tard le 13 septembre 2018 à 16h00 et porter clairement la mention (consultant individuel international chargé d'élaborer une stratégie de communication pour l'opérationnalisation du plan stratégique de la réforme de l'Etat).

7- L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est:

Cellule Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur

PROJET DES REFORMES INTEGREES
DU SECTEUR PUBLIC

Unité de Coordination du Projet, sise au 03, rue du Tourisme, quartier Clairon derrière l'école REMO, arrondissement 3 Poto-poto, Brazzaville; Tél : +242 22 614 41 84/ 068344700/053415600; Email:prispmarches@gmail.com, prispcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 26 août 2019

Le Coordonnateur du PRISP,

Jean-Noël NGOULOU

DISPARITION

Des milliers de fans aux funérailles grandioses de Fernand Mabala

Ils sont venus de l'intérieur du pays et de l'extérieur : autorités, fans, mélomanes, artistes-musiciens et membres de la famille ont participé à la cérémonie officielle de funérailles, à la préfecture de Brazzaville. En vue de rendre un hommage grandiose à l'artiste-musicien, Fernand Mabala (Fernand Milandou à l'état-civil). Une étoile de la musique congolaise, décédé le 4 août 2019 à Paris en France à l'âge de 60 ans, des suites d'une maladie, et inhumé le 28 août au cimetière Ma Campagne. Hugues Ngouelondelé, ministre des Sports est venu représenter son collègue de la Culture et des arts.

La dépouille de Fernand Mabala

Bien qu'affligés et bouleversés par cette disparition, les amoureux de la culture n'ont pas manqué d'esquisser des pas de danse pour rendre hommage à Mabala, aux rythmes de ses œuvres notamment. La veille à la préfecture, une veillée culturelle a été organisée, marquée par la prestation musicale des groupes musicaux et la parade des sapeurs.
Lisant l'oraison funèbre du ministre de la Culture et des Arts, le Conseiller culturel Jean-Omer Ntadi a rappelé que tel un éclair, le sort a choisi d'emporter un digne fils, une étoile de la culture et de la musique congolaise, auteur d'un courant novateur. *«Fernand Mabala, ton œuvre remplie de singularité, de rigueur et des messages ne disparaîtra jamais de notre mémoire collective. En présentant les condoléances à la famille, aux amis, le ministre de la Culture et des Arts, Dieudonné Moyongo et tous ses collaborateurs te disent adieu et bon repos de l'autre côté de la prairie»,* a-t-il dit.
Au cours des années 1985, 1986 et 1987, ''le grand Moumbafouneur'' a été le géniteur d'un courant musical symbolisé par ''Yatama'' et (''Ainsi va la vie'', ''Petite Mbemba'', ''Adjani'', etc.)., des chansons devenues des hymnes à la jeunesse. *«Avec son style, il a contribué à l'évolution de la musique congolaise en la faisant démarquer des genres de l'époque. Son passage sur la terre congolaise a été une belle parenthèse dans l'histoire de la musique. Une parenthèse de joie, d'amour, de beauté et de créativité artistique qui a servi d'espace pour l'expression du dandinisme, de la parade pour l'élégance, de la convivialité et de la communion pour le vivre ensemble. Chacune de ses chansons était une interpellation, un message moralisateur, une révélation de sa vie, une scène de vie courante»,* a ajouté Jean-Omer Ntadi.
De son parcours, il faut retenir que Fernand Mabala était natif de Kayes. Il a suivi régulièrement ses études à Nkayi, Pointe-Noire puis Brazzaville où il est venu rejoindre son grand frère MGA à Poto-Poto. Convaincu de la brillance de cette étoile, MGA s'engage à l'accompagner en devenant son producteur. La moisson est bonne, abondante et bien vulgarisée. Les médias se mêlent au jeu. Claude Alain Yakité réalise avec lui le premier enregistrement audio à Nkayi, puis la première vidéo, produite par Charlie Noël.
En quête d'ascension, Fernand Mabala décide de s'installer en France en 1999. Bon patriote, il a su manifester de l'attention à l'endroit de tous les compatriotes qui le rencontraient à Paris, en particulier à l'aéroport Roissy Charles De Gaulle. Il rêvait de revenir au Congo son foyer d'inspiration, dans le but de combler le vide qu'il avait constaté dans l'arène musicale du pays. Il laisse trois enfants.
Son décès a suscité un émoi national: autorités, artistes, chroniqueurs de musique, mélomanes, parmi lesquels, Alain Akouala Atipault, ancien ministre, Marcel Ganongo, maire de Ouenzé; Bernard Bouka (UMC) ; Freddy Kebano, artiste-arrangeur ; Michel Boyibanda, Roga-Roga, Stany Rodriguès, Pape God (UMC), etc. Tous ont *« salué son talent et son immense contribution au rayonnement artistique et à l'influence culturelle du pays. Il a composé des chansons anthologiques et philosophiques, et faisait rimer la chanson à l'habit. Il soutenait et prodiguait des conseils aux jeunes musiciens qu'il croisait. C'est un grand artiste qui s'en est allé, une grande perte pour la musique congolaise. Fernand Mabala laisse trois enfants ».*

Alain-Patrick MASSAMBA

D.J. ARAFAT

Enterré comme un roi, mais profané comme un vulgaire malfrat!

Star de la chanson ivoirienne, D.J. Arafat, décédé le 12 août 2019 dans un accident de moto à Abidjan, a été porté en terre le 31 août dernier, au cimetière de Williamsville, dans la commune d'Adjamé. Avant son inhumation, celui que l'on a surnommé Yôrôbô, Commandant Zabra, ou encore le roi du coupé-décalé, a eu droit à un hommage national d'une envergure inédite, toute la journée du 30 août, au stade Félix Houphouët Boigny. C'était en présence de plusieurs milliers de personnes, parmi lesquelles des hommes d'Etat, des icônes de la musique africaine, comme le Nigérian Davido, les Congolais Koffi Olomidé, Fally Ipupa (Kinshasa), Roga Roga (Brazzaville), le Malien Sidiki Diabaté; et de la star du football ivoirienne Didier Drogba.

D.J. Arafat

Plus de 100 000 personnes ont pris part à cet hommage à l'intérieur et à l'extérieur du stade où des écrans géants étaient installés pour pouvoir suivre l'événement d'un coût de 230 000 euros, intégralement payé par l'Etat. En plus des 10 000 policiers, 400 vigiles ont été mobilisés.
Retransmise en direct sur la chaîne de télévision publique ivoirienne, cette cérémonie s'est déroulée en présence du ministre de la Défense ivoirien, Ahmed Bakayoko, parrain de l'artiste disparu. *«J'ai toujours eu envie d'être avec les artistes, et Yôrôbô, c'était mon fils, je l'assume! Les gens m'ont critiqué, 'mais tu es ministre et tu es avec un petit artiste'. Mais ministre, ça m'empêche pas d'avoir un cœur»*, a affirmé ce dernier. Avant que D.J. Arafat ne soit décoré, à titre posthume, dans l'Ordre national du mérite ivoirien par le ministre de la Cuture de la Côte d'Ivoire, Maurice Bandaman.
Après toute une nuit de concerts et de fête agrémentée par les stars et les espoirs de la musique africaine, D.J. Arafat a été inhumé au cimetière de Williamsville.
C'était juste après que n'éclatent des échauffourées entre la police et les fans de l'artiste disparus, appelés Chinois, furieux de ne pouvoir assister à la mise en terre de leur idole, réservée à la famille.
Quelques heures après l'inhumation de D.J. Arafat, sa tombe a été profanée par les fans, persuadés qu'il ne s'agissait pas de leur idole dans le cercueil. Des images de la lugubre scène ont été diffusées sur les réseaux sociaux, suscitant une indignation quasi planétaire.
Pour la petite histoire, D.J. Arafat (Ange Didier Houon, à l'état civil) a vu le jour le 26 janvier 1986, d'une mère chanteuse très controversée, Tina Glamour, avec laquelle il avait, d'ailleurs, des relations très tendues.
Très jeune, il avait beaucoup d'amis libanais à Abidjan, qui le surnommaient sans cesse Yasser Arafat, du nom de l'ancien dirigeant du Fatah et de l'Organisation de libération de la Palestine. Car, en effet, on lui attribuait le tempérament du dirigeant du Fatah. Il a décidé de faire de ce surnom son nom de scène.
Dans les débuts du mouvement coupé-décalé, l'artiste officiait dans l'un des plus grands maquis abidjanais, «Le Shangaï». Où il a été repéré par le jeune producteur Roland Le Binguiste, qui l'emmène en studio, et grâce auquel il publie, en 2003, le coup d'essai qui le révèle au grand public, *«Hommage à Jonathan»*. Puis s'enchaînent les succès, comme «Kpangor» (2005), «Djessimidjeka (2012)», «Maplorly» (2015) ou «Dosabado» (2018), qui sont tout autant des concepts de danse que la star ivoirien a créée.
Lauréat des Prix de meilleur artiste africain de l'année et de celui de meilleur artiste masculin de l'Afrique de l'Ouest aux Kora Awards 2012, D.J. Arafat, fort de son assise sur le continent, était souvent sollicité pour des collaborations: de Davido (Nigeria) à Toofan (Togo), en passant par J-Martins (Nigeria), ou encore Fally Ipupa (R.D. Congo).
Juste avant sa mort, la star ivoirienne faisait la promotion de "Moto-Moto" dont le clip a été vu près de 6 millions de fois sur YouTube. Ironie du sort, il est mort dans un accident de moto, à 33 ans, comme Doug Saga, le créateur du coupé-décalé.

Véran Carrhol YANGA

ASSOCIATION DES ÉCRIVAINS CATHOLIQUES DE LANGUE FANÇAISE (AECLF)

Les activités de l'antenne de Brazzaville lancées à la paroisse Sainte-Anne du Congo

Après la messe célébrée en la basilique Sainte-Anne du Congo, dimanche 25 août 2019, la salle Abbé François Dominique Wambat de la paroisse à l'honneur a servi de cadre à la cérémonie de lancement officiel des activités de l'antenne de Brazzaville de l'Association des écrivains catholiques de langue française (AECLF). Placée sous la modération de Rosin Loemba, secrétaire général de cette association, la cérémonie s'est distinguée par le mot de circonstance de l'abbé Neil Davis Batchi, responsable de l'AECLF, l'écoute des émissions «Litteratura» réalisées au cours de l'année pastorale 2018-2019 et le mot du secrétaire général de l'association.
Cette cérémonie a été marquée de la présence des hommes

De g. à dr l'abbé Neil Davis Batchi, Rosin Loemba et Ramsès Bongolo

de lettres et des écrivains catholiques ayant répondu favorablement à l'appel de l'association.
Dans son mot de circonstance, l'abbé Neil Davis Batchi a déclaré: *«C'est aujourd'hui que nous déclarons la naissance de l'antenne de Brazzaville de l'Association des écrivains catholiques de langue française, pour ne pas dire sa sortie officielle. Si cette antenne était une nouvelle née, j'aurais dit que c'est le jour de sa présentation au Seigneur, le jour où il doit voir les quatre coins de la parcelle et le quartier. Si l'Association des écrivains catholiques de langue française a 133 ans d'existence, l'antenne de Brazzaville n'a que 3 ans d'existence. Trois ans! Ce n'est pas trois secondes, ni trois minutes, ni trois heures, ni trois jours, ni trois semaines, ni trois mois, mais 365 ou 366 jours multipliés par trois. Je connais particulièrement le monde des écrivains congolais depuis 2013 et, je sais que parmi ces écrivains il y a des catholiques. Il existe à Brazzaville trois corporations d'écrivains, pour ne pas dire association. La plus ancienne, c'est l'UNEAC, après c'est le Forum des gens de lettres et enfin le PEN centre Congo-Brazzaville. L'Association des écrivains catholiques de langue française ne s'inscrit pas dans cette logique. L'antenne de Brazzaville de cette association n'est qu'un instrument à travers lequel l'archevêque de Brazzaville, par le truchement de l'aumônier des hommes politiques et des intellectuels, pensera à l'accompagnement des écrivains congolais.»*
A la suite de ce mot, a eu lieu l'écoute des émissions «Litteratura» réalisées au cours de l'année pastorale 2018-2019, notamment celles intitulées: *«Le symbolisme dans l'art Kongo»*, thème abordé par Ramsès Bongolo, dramaturge, responsable des Editons Alliance Koongo, et «Guérir le psyché», présenté par Julien Makaya, auteur de trois livres.
Dans cet exposé, Ramsès Bongolo a mis en exergue la place qu'occupait le symbolisme dans l'art Kongo, la dimension spirituelle et culturelle de l'art Kongo.
Il a été relevé, au cours de cet échange, que les noms sont déformés pour vouloir voiler ou tronquer l'histoire.
A cette occasion, au cours des échanges-débats-partages-contributions, il a été souligné l'importance de la Journée internationale de la langue maternelle, initiée par l'UNESCO. Elle devrait permettre à chacun de prendre conscience de ses origines et savoir d'où nous venons et où allons-nous.
Sur l'exposé de Julien Makaya, il convient de souligner qu'il a mis en relief l'univers mental et ses réalités ainsi que ce qu'il convient de faire pour garder et conserver une bonne santé mentale et authentique.
S'exprimant à son tour, Rosin Loemba a prononcé le message d'au revoir de l'association à l'abbé Neil Davis Batchi, avec qui ils ont en commun de précieux souvenirs et à qui il a souhaité bon vent et bonnes études dans sa nouvelle terre de mission.

Gislain Wilfrid BOUMBA

JEUX AFRICAINS-MAROC 2019

Ceux qui pleurent, et ceux qui rient

Au-delà des temps forts qu'ils nous ont offerts, les Jeux africains 2019 auront surtout mis en lumière l'écart entre les pays ayant une politique sportive ambitieuse et les autres.

La délégation marocaine a terminé en cinquième position au tableau général des médailles

Le rideau est tombé, samedi 31 août 2019, sur la 12e édition des Jeux africains. Place au bilan. Et quels bilans! Des pays ont fait le plein des médailles d'or; ce sont presque toujours les mêmes à chaque édition. D'autres se contentent des miettes. Enfin, certains en sont à digérer leur platitude, leurs mains étant vides et leurs poitrines ternes. Ils sont rentrés bredouille.

Encore une fois, les Egyptiens ont dominé l'Afrique, comme lors des précédents Jeux de 2015 à Brazzaville. Ce qui était prévisible. Avec 102 médailles d'or sur un total de 273 engrangés, ils pointent en tête du tableau final devant les Nigérians (127 médailles/ 46 en or), les Sud-africains (87 médailles/ 36 en or), les Algériens (125 médailles/33 en or). Arrivé en cinquième position, le Maroc (109 médailles/ 31 médailles d'or), pays hôte, s'en tire plutôt bien. Il a un autre motif de satisfaction: l'organisation sans faille des compétitions. Placée immédiatement après ce quinté, la Tunisie (97 médailles/ 26 en or), est à la place qu'avait occupé le Congo en 2015 chez lui.

Le premier pays d'Afrique centrale, le Cameroun (28 médailles/ 5 en or), occupe la 11e place. Le Gabon (6 médailles/2 en or) est 20e; la RDC (11 médailles/ 2 en argent), 27e; le Tchad, 36e; la RCA, 41e.

Pour le Congo, la confirmation espérée n'a pas été au rendez-vous au Maroc. Il quitte même le Top 10 et se retrouve dans les profondeurs du classement: 31e. Sa moisson est maigre: 4 médailles dont une d'argent seulement et 3 de bronze. La dernière médaille de bronze appartient à la lutte (Noëlle Thérencia Mbouma Mandzo, libre dames 57kg).

La hiérarchie des pays rappelle que le classement des médailles doit fort peu au hasard et à la chance. En fait, aucun progrès durable ne peut être accompli si l'organisation, le suivi, l'encadrement technique et administratif ne sont pas à la hauteur. La dégringolade du Congo trouve là un début d'explication.

En Egypte, dans les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), en Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, au Nigeria, les responsables ont divorcé d'avec la culture d'amateurisme et du bénévolat qui imprègnent fortement certains pays comme le Congo. Ils ont posé les jalons d'une politique de l'élite. Ils se montrent professionnels, disposent de cadres compétents, mettent en œuvre des préparations scientifiques étalées sur plusieurs années et multiplient les rencontres avec des adversaires de valeur. Les athlètes qui ont apporté des médailles à ces pays bénéficient des facilités en matière d'hébergement, d'entraînement, de suivi médical et psychologique. Les dirigeants leur offre des bourses à l'étranger et un intéressement financier. Résultat: ils trustent les premières places. Pour les détrôner, les autres pays doivent consacrer davantage de moyens au sport. Le professionnalisme n'est pas un luxe, mais une nécessité.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

HANDBALL/CAN JUNIORS FILLES

Le Congo espère briller à Niamey

Les dirigeants de la Fédération congolaise de handball (FECOHAND) spéculent sur les chances de la sélection nationale juniors filles à la Coupe d'Afrique des nations de sa catégorie.

Le Congo participera du 5 au 14 septembre 2019 à Niamey (Niger) à la 26e édition de la Coupe d'Afrique des nations juniors féminins. Le tirage au sort éffectué le 14 août dernier à Abidjan, au siège de la Confédération africaine de handbball (CAHB), a placé les Congolaises dans le groupe A en compagnie de l'Angola, du Sénégal et de la Guinée. Elle entreront en lice le 6 septembre pour en découdre avec l'Angola. Puis, elles affronteront tour à tour le Sénégal (le 7 septembre) et la Guinée (9 septembre).

Le président de la FECOHAND, Jean-Claude Ibovi, n'a pas caché son objectif: être sur le podium et se qualifier pour le championnat du monde. Les filles sont capables, selon lui, de l'atteindre.

L'assurance du président contrastre avec les inquiétudes des observateurs qui estiment que la préparation n'a pas été de qualité. Difficile, dans ces conditions, de s'attendre à de bons résultats.

Quant à l'entraîneur principal de cette équipe nationale, Adolphe Lembessy, il s'est abstenu de tout pronostic, se contentant plutôt de faire le bilan de cette préparation. *«On a perdu nos deux derniers matchs amicaux, mais cela nous a été très bénéfique. Cela nous a aussi aidés à découvrir encore ses jeunes joueuses qui portent pour la première fois le maillot national. Il reste à faire quelques retouches. Le bilan reste positif, notre objectif est de refaire l'élite de demain avec ses filles.»* Enfin, le deuxième vice-président de la FECOHAND, Daniel Moutounkoula, préfère plutôt voir plus loin. *«Nous sommes dans un projet à long terme: refaire nos sélections nationales. Très souvent au Congo on décrie l'improvisation; donc on commence pour le moment avec les juniors. Pour cette préparation, nous disons qu'elle a été positive et nous restons confiants pour la suite.»*, a-t-il souligné.

Le dernier match amical des Diables-Rouges juniors filles

Pour l'histoire, le Congo a déjà remporté deux fois la Coupe d'Afrique des nations juniors filles, en 2002 au Bénin et en 2011 au Burkina Faso.

Davy Dimitri MACKITA (Stagiaire)

RECONNAISSANCE

Jean-Baptiste Ossé, Prix du mérite des céramistes

Le Club des artisans céramistes congolais a solennellement remis, il y a quelques semaines, son prix du mérite à Jean-Baptiste Ossé, président de la Fédération congolaise d'athlétisme (FCA). En reconnaissance d'éminents services qu'il rend au sport congolais.

La cérémonie s'est déroulée en présence des membres du Comité exécutif de la FCA et des présidents des Ligues départementales d'athlétisme. Rappelant les raisons du choix porté sur Jean-Baptiste Ossé, le représentant des céramistes congolais lui a dit: *«Votre bon sens d'écoute, vos actions de bienfaisance et votre sens aigu des responsabilités pour la nation sont considérés comme un pôle d'excellence de la jeunesse pour son épanouissement».*

Jean-Baptiste Ossé (à gauche) réceptionnant son prix

Le dernier mot est revenu naturellement à l'heureux récipiendaire: *«Merci beaucoup pour ce prix. Il appartient aux membres de la fédération élargie aux présidents des ligues départementales»*

J.Z.

DERNIERS PROPOS

Quand Bopassa Engoya écrivait son histoire avec le ballon rond

En avril dernier, l'éminent présentateur de journaux parlés en lingala, ''Dani'' Daniel Bopassa Engoya, trouvait la mort dans un accident de circulation. Deux mois auparavant, La Semaine Africaine l'avait interviewé à l'occasion des obsèques d'un grand animateur des stades, André Missamou ''Ascaris'', du CARA. Un entretien au cours duquel il parlait de son enfance à Bacongo et de sa passion pour le football.

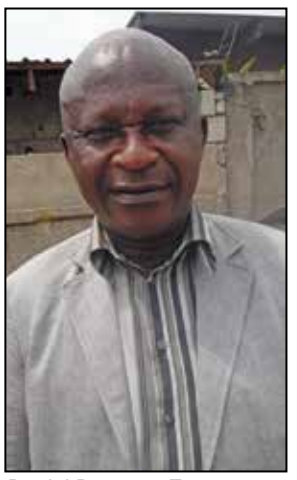

Daniel Bopassa-Engoya

**Comment a démarré votre histoire avec le ballon rond?*

**C'était dans les années 1970. A l'instar des gosses de ma génération, j'ai commencé par le foot-pelote (mwana-foot), au poste de milieu offensif. Mes débuts, c'était à Bacongo; je vivais au camp Milice, mon père étant gendarme. Ma première équipe de mwana-foot: Baptême-Nianga. Puis, j'ai opté pour Valenciennes, toujours à Bacongo. Les matchs se déroulaient le dimanche matin après la messe, au Stade Yougos (devenu Dzabana ''Jadot'') qu'une foule enthousiaste prenait d'assaut. On se déplaçait aussi à Poto-Poto pour jouer au stade Louis Akouala transformé aujourd'hui en salle de cinéma. La passion du foot ne m'a pas quitté.

**Quels étaient vos coéquipiers?*

**Dans Baptême-Nianga, je me rappelle surtout de Mayéla «Potin», qui allait devenir un des meilleurs joueurs des Diables-Noirs et du FC Abeilles de Pointe-Noire. A l'époque, notre équipe était entraînée par le coach Nitché. Puis est arrivé ''Mail Gabard''. Les autres équipes, Carpillon, Aigle de Mpissa, Nice, Rival et j'en oublie, avaient aussi des joueurs talentueux. Bonazebi ''Saviem'' et Cyr Malonga étaient par exemple les fers de lance de Carpillon. Un qui était promis à un bel avenir, c'est le fils de Boniface Massengo qu'on avait surnommé ''Tostao'' pour ses crochets déroutants et ses tirs fumants.

**Qu'est-ce qui caractérisait le mwana-foot en ce temps-là?*

** A cette époque-là, il y avait une rivalité terrible entre certaines équipes. Les rencontres, âprement disputées, donnaient lieu parfois à des bagarres. Autre particularité: certains joueurs avaient la réputation de brutaliser les gardiens de but. L'expression utilisée était: «charger le gardien''. Je rends hommage aux nombreux collègues que je ne vois plus, c'est vraiment mémorable!

**Pouvez-vous vous souvenir de quelques noms?*

**Dans Brise-Succès: Mananga «L'enfant de l'homme» et Batiaka «Mayo». La non moins célèbre équipe de la Squadra avait Koubemba «Remetter», un sacré gardien de but dont la popularité avait atteint déjà un haut niveau, de sorte qu'il jouait aussi dans l'AS Bantou en division 1, avant d'intégrer plus tard l'Inter Club (il deviendra colonel). A les citer tous, cela prendrait du temps.

**Quel genre de dirigeants aviez-vous?*

**Tout juste des aînés animés de volonté et dont le grand amour allait au football, en dehors de leur activité quotidienne. Parmi eux, un certain Souza qui nettoyait nos maillots.

**Pourquoi n'êtes-vous pas parvenu au football d'élite?*

**Parce que je menais de front football et études. Mon père prenait l'air sévère vis-à-vis de moi; je m'arrangeais donc pour faire en sorte qu'il ne se doute de rien. Quand il avait été muté à Owando, j'ai continué à jouer et je me suis retrouvé aux côtés de garçons comme Joseph Moundane et Maxime Ambou-Liélé qui sont devenus populaires plus tard dans leurs clubs respectifs, à Brazzaville.

**Quel regard portez-vous sur ce mwana-foot d'antan?*

**Le foot-pelote était le vivier de nombreux talents qui ont fini par faire le beau temps du football congolais. C'était aussi un puissant facteur de brassage des jeunes des différents quartiers. Lorsque Kotoko de Mfoa se déplaçait pour jouer à Bacongo, ou nous à Moungali avec Reims, c'était la fraternité sur le terrain. Nous étions des adversaires sur le terrain, mais des frères et amis avant tout. On se fréquentait souvent.

**Auriez-vous un remède pour relancer le football congolais?*

**Il faut des dirigeants et des entraîneurs compétents. Le Gouvernement doit davantage consacrer beaucoup de moyens au sport. Les jeunes doivent faire preuve de fidélité comme les grands footballeurs de ce pays (''Jadot'', ''Mulélé'', Moukila, Bikouri, Mokoto, Mbouta, etc.,) qui ne privilégiaient pas l'argent. Il n'y a que le travail qui paie. Pour finir, je rends hommage à ''Ascaris''; il a tout donné pour le CARA, l'équipe nationale et même pour les autres équipes. Je n'oublie pas les feux ''Mouniam'' et ''Ambassadeur''.

Propos recueillis par
Alain-Patrick MASSAMBA

PARCELLES A VENDRE

- Quartier La Glacière proche du P.S.P. Prix à débattre.

- Quartier Mafouta proche de l'école primaire de Mafouta. Prix à débattre.

Tél: 06 627 93 78 / 05 586 25 83

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET DES REFORMES INTEGREES
DU SECTEUR PUBLIC

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°017/DMI/PRISP/C/19

« RECRUTEMENT D'UNE FIRME CHARGEE DE LA REVUE DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ».

1- Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement des activités du «Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP)», et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : «Revue du cadre légal et réglementaire de la fonction publique».

2- Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de sélectionner un cabinet en vue de faire la revue du cadre légal et réglementaire de la fonction publique.

3- Mandat du consultant
La firme procèdera au démarrage de la mission par un atelier de cadrage pour mieux situer les participants sur les enjeux de la problématique à résoudre.
Sans que celles-ci ne soient limitatives, la firme aura pour tâches ci-après :
- collecte des textes législatifs et réglementaires régissant la fonction publique ;
- analyse du cadre juridique relatif à la gestion de la fonction publique ;
- identification des insuffisances des textes législatifs et réglementaires en matière de fonction publique ;
- proposition des orientations en vue d'améliorer le dispositif juridique de la fonction publique ;
- élaboration des textes visant l'amélioration et/ou la modernisation de la gestion des ressources humaines et le renforcement du cadre légal et réglementaire de la fonction publique ;
- élaboration d'un livre de normes des documents administratifs en vue de disposer d'une charte graphique standard qui sera utilisé par tous les services publics ;
- rédaction du rapport provisoire de la revue du cadre légal et règlementaire de la fonction publique ;
- organisation de l'atelier de démarrage (cadrage) de la revue du cadre légal et règlementaire de la fonction publique ;
- rédaction des rapports d'étapes et final de la revue du cadre légal et réglementaire de la fonction publique ;
- organisation de l'atelier de présentation et de validation des conclusions du cadre légal et réglementaire de la fonction publique.
4- Profil du cabinet
La mission sera confiée à un cabinet spécialisé dans les domaines de la légistique, de l'administration publique, du droit public, de la gestion des ressources humaines et d'autres domaines équivalents. A cet effet, la firme doit mobiliser une équipe de cinq (5) experts ayant les profils suivants :
1.1.Expert international 1 : Chef de mission spécialiste en légistique en charge des méthodes et conventions de rédaction des textes normatifs (lois, décrets, etc.)

Formation
Être titulaire d'un diplôme en droit public (Bac+5 au moins).

Compétences et expériences
• parfaite connaissance de la fonction publique ainsi que de la gestion des ressources humaines ;
• bonne connaissance du cadre juridique actuel de la fonction publique congolaise ;
• bonne aptitude rédactionnelle des textes administratifs ;
• maîtrise de l'outil informatique ;
• avoir quinze (15) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'administration publique dans les pays de l'Afrique subsaharienne ;
• avoir rédigé ou participé à la rédaction d'un livre des normes des documents administratifs ou des documents similaires ;
• avoir conduit ou participé à cinq (5) missions au moins, dans les administrations publiques, dans le cadre de la rédaction des textes législatifs et réglementaires ;
• avoir conduit ou participé à trois (3) missions similaires au moins en Afrique sera considérer comme un atout ;
• avoir une maitrise parfaite de la langue française, parlée et écrite.

1.2. Expert international 2 : Spécialiste en gestion des ressources humaines
Formation
Être titulaire d'un diplôme de Bac+4 au moins en gestion des ressources humaines ou un diplôme équivalent.
Compétences et expériences
• parfaite connaissance de la gestion des ressources humaines ainsi que de la fonction publique ;
• bonne connaissance du cadre juridique actuel de la fonction publique congolaise ;
• bonne aptitude rédactionnelle des textes administratifs ;
• maitrise de l'outil informatique ;
• avoir dix(10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion des ressources humaines des administrations publiques dans les pays de l'Afrique subsaharienne ;
• avoir conduit ou participé à trois (3) missions au moins, dans les administrations publiques, dans le cadre de la rédaction des textes législatifs et réglementaires ;
• avoir une maitrise parfaite de la langue française, parlée et écrite.

1.3. Expert national 3 : Spécialiste en droit de la fonction publique
Formation
Être titulaire d'un diplôme de Bac+4 au moins en droit public, en gestion des ressources humaines ou en administration.
Compétences et expériences
• parfaite connaissance de la fonction publique ;
• bonne connaissance du cadre juridique actuel de la fonction publique congolaise ;
• bonne aptitude rédactionnelle des textes administratifs ;
• maîtrise de l'outil informatique ;
• avoir dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'administration publique ;
• avoir conduit ou participé à au moins trois (3) missions similaires;
• avoir conduit ou participé à trois (3) missions au moins, dans les administrations publiques, dans le cadre de la rédaction ou révision des textes législatifs et réglementaires ;
• avoir une maitrise parfaite de la langue française, parlée et écrite.

1.4. Expert international 4 : Spécialiste en organisation de l'administration publique
Formation
Être titulaire d'un diplôme de Bac+4 au moins en management des organisations, droit public, gestion des ressources humaines, administration ou diplôme équivalent.

Compétences et expériences
• parfaite connaissance du management des organisations ainsi que de la fonction publique ;
• bonne connaissance du cadre juridique actuel de la fonction publique congolaise ;
• bonne aptitude rédactionnelle des textes administratifs ;
• maîtrise de l'outil informatique ;
• avoir dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine du management des organisations et surtout dans le secteur de l'organisation des corps administratifs ;
• avoir conduit ou participé à trois (3) missions au moins dans le domaine de la réorganisation de la fonction publique ;
• avoir une maitrise parfaite de la langue française, parlée et écrite.

1.5. Expert international 5 : Spécialiste en gestion du changement
Formation
Être titulaire d'un diplôme de Bac+4 au moins en management des organisations, management des projets, gestion des ressources humaines, économie ou diplôme équivalent
Compétences et expériences
• parfaite connaissance de la gestion du changement des organisations ;
• bonne connaissance de la conduite de projets et du management des ressources humaines ;
• maîtrise des outils informatiques de gestion des projets ;
• avoir dix (10) ans d'expérience professionnelle dans les domaines de l'administration publique, de gestion du changement, de la conduite de projets et de la gestion des ressources humaines ;
• avoir conduit ou participé à trois (3) missions au moins dans le domaine de conduite de changement et de réorganisation des institutions administratives ;
• avoir une maitrise parfaite de la langue française, parlée et écrite.
5- L'Unité de coordination du Projet des Reformes Intégrées du Secteur Public (PRISP), invite les candidats éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les cabinets doivent fournir les informations contenues dans le profil. Les cabinets doivent inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae du personnel clé mentionné ci-dessus, des documents légaux, des certificats d'incorporation et une méthodologie de travail. Ils devront avoir déjà réalisé des missions comparables, fournir la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée et attestations de bonne exécution.
6- Les cabinets seront sélectionnés suivant la méthode sur la qualification des consultants (SQC) en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018.
7- Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (heures locales) du lundi au vendredi.
8- Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français en six (06) exemplaires dont un (01) original à l'adresse ci-dessous au plus tard le 13 septembre 2019 à 16 h 00 (heures locales) et porter la mention « manifestation d'intérêt pour la revue du cadre légal et réglementaire de la fonction publique ».
9- L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

Cellule Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
PROJET DES REFORMES INTEGREES
DU SECTEUR PUBLIC
Unité de Coordination du Projet, sise au 03, rue du Tourisme, quartier Clairon derrière l'école REMO, arrondissement 3 Poto-poto, Brazzaville ;
Tél : +242 22 614 41 84/ 068344700/053415600 ;Email:prispmarches@gmail.com,
prispcongo@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 26 août 2019

Le Coordonnateur du PRISP,

Jean-Noël NGOULOU

REPUBLIQUE DU CONGO
LECRICITE ET DEVELOPPEMENT URBAIN (PEEDU)
Financement: Banque mondiale
BP 2099 BRAZZAVILLE.
Tél.: [00 242] 05 556 87 87 / Email: pedu_congo@yahoo.fr

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET N° 003/PEEDU/2019 DU 30 AOÛT 2019 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR L'ELABORATION DES CODES RESEAUX DU SYSTEME ELECTRIQUE CONGOLAIS

1- Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Mondiale (IDA & Bird) pour financer le Projet Eau Electricité et Développement Urbain (PEEDU) et se propose d'utiliser une partie de ces ressources pour financer les prestations d'un consultant (Firme) pour réaliser l'élaboration des codes réseaux du système électrique congolais.

2- L'objectif principal de la mission est l'élaboration d'un ensemble de codes réseaux dans lesquels seront définis les conditions d'exercice des fonctions de production, de transport, de distribution, de la gestion des interconnexions avec d'autres réseaux et aussi du marché d'électricité.

3- Le consultant sélectionné exécutera les missions en cinq (5) phases ci-après:
• Collecte des données;
• Rédaction d'un guide d'exploitation du réseau électrique national;
• Elaboration du projet de codes réseau;
• Elaboration du projet de code sur le marché intérieur d'électricité
• Organisation des ateliers de restitution et de validation.

4- L'Unité de Coordination du PEEDU invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (Plaquette d'informations détaillées avec des références concernant l'exécution de contrats analogues).

5- Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont: Être une firme et disposant d'une expérience éprouvée dans le domaine du projet.

6- Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID, édition de janvier 2011, version révisée de juillet 2014, relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

7- Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

8- Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût telle que décrite dans les Directives de Consultants ci-dessus mentionnées.

9- Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des termes de références à l'adresse ci-dessous du lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures.

10- Les manifestations d'intérêts doivent être déposées sous pli fermé ou par voie électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 25 septembre 2019 à 12 heures précises (heure locale).

Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU)- Unité de Coordination du Projet PEEDU – 2ème étage du siège du Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier – Brazzaville – République du Congo – Tél: (242) 05 556 87 87 – E-mail: pedu_congo@yahoo.fr / mbouesso@yahoo.fr

Fait à Brazzaville, le 28 août 2019

Le Coordonnateur,

-Maurice BOUESSO. -

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE
DE BRAZZAVILLE-CENTRE

ANNONCE LEGALE N°341/2019/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°	N°de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
1	20404 du 11-07-19	Sect P10, bloc 81 ; Plle 01 ; Sup : 243,58m2	136, RUE MBAMOU	5-BZV	NKELALIOT Léonie Brejnev
2	12532 du 1er-06-15	Sect -, bloc - ; Plle 01 ; Sup : 410,00m2	TILAPO (NTSOUELE)	7-BZV	TIABA-BRAZ Alfred
3	20303 du 12-06-19	Sect P13, bloc 268 ; Plle 7 ; Sup : 398,46m2	5, RUE NGALIÉMA (MOUKONDO)	4-BZV	NONAULT Jean Pierre
4	20218 du 16-06-19	Sect CI, bloc 98 ; Plle 21 ; Sup : 421,82m2	QUARTIER MASSENGO (MONT BOUKIERO)	9-BZV	MADZOU Florent Ernest
5	20355 du 26-06-19	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 4.379,81m2	VILLAGE MOUALE	LIKOUALA	Société MOKABI S.A
6	20308 du 13-06-19	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.053,23m2	VILLAGE MOUALE	LIKOUALA	Société MOKABI S.A (Moualé-Espace du Dispensaire)
7	20324 du 18-06-19	Sect P4, bloc 119 ; Plle 19 ; Sup : 293,34m2	5, RUE ZANDES	4-BZV	GUILLOND NTSAYI Yannick Marylinie Carmela
8	20342 du 24-06-19	Sect P10, bloc 33 ; Plle 07 ; Sup : 330,82m2	58, RUE CONGO	5-BZV	JACQUET Sonia Joséphine
9	19747 du 13-12-18	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 40.400,93m2 soit 4ha04a00ca	VILLAGE YIE	POOL	MOHAMED ALBIRA ESSI
10	19922 du 04-02-19	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 4.000,00m2	VILLAGE YIE	POOL	MOHAMED ALBIRA ESSI
11	20267 du 29-05-19	Sect BD3 (exBD), bloc 18 ; Plle 04 ; Sup : 374,50m2	19, RUE NGORENI (QUARTIER MATARI)	9-BZV	ELLAH DIRAT Marie Agnès Jade
12	19911 du 30-01-19	Sect D, bloc 90 ; Plle 720 ; Sup : 1.735,9m2	QUARTIER BOHONA	LIKOUALA	MOWONGA Jean Bernard
13	15974 du 17-01-17	Sect AT, bloc 12 ; Plle 40 ; Sup : 400,00m2	56, RUE NIABA JEAN MARIE	4-BZV	MINGOULABE Albertine Espérance
14	20450 du 23-07-19	Sect P3, bloc 29 ; Plle 3 ; Sup : 309,40m2	128, RUE KOUYOUS	3-BZV	SIDIKI-DOUKOURE
15	20449 du 23-07-19	Sect P1, bloc 4 ; Plle 12 ; Sup : 332,58m2	27BIS, RUE MBOCHIS	3-BZV	SIDIKI-DOUKOURE
16	20330 du 19-06-19	Sect CI, bloc 45 ; Plle 02 ; Sup : 403,82m2	SOPROGI	9-BZV	KOCKO Innocent
17	19533 du 04-06-18	Sect AT, bloc 10 ; Plle 32 ; Sup : 392,37m2	87, RUE NIABIA JEAN MARIE	4-BZV	FOUKA Alain Roger
18	8113 du 23-07-13	Sect U, bloc 108 ; Plle 6 ; Sup : 459,33m2	10, RUE ETOUMBA BIS (QUARTIER MPILA)	6-BZV	BILISSOR MONTSANGOU Anna Rebecca
19	19667 du 12-12-18	Sect P12, bloc 84 ; Plle 13 ; Sup : 327,33m2	75, RUE ABOLO (QUARTIER TALANGAÏ)	6-BZV	GAMBOUELE-Abraham
20	20455 du 24-07-19	Sect -, bloc - ; Plle 03 ; Sup : 556,06m2	UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	L'Eglise «Champs Evangéliques de la Restauration et du Salut» C.E.R.S
21	20262 du 28-05-19	Sect P4, bloc 34 ; Plle 12 ; Sup : 190,87m2	23, RUE DJAMBALA	4-BZV	MOUSSOUKI MPANDI Victor
22	19659 du 04-06-18	Sect -, bloc - ; Plle 2 ; Sup : 400,00m2	KINTELE PEAGE	POOL	ELAPIE Prince Glady
23	13199 du 11-09-15	Sect P3, bloc 68 ; Plle 2 ; Sup : 372,34m2	26, RUE BAYAS	3-BZV	GANDOU Jean François
24	20378 du 03-07-19	Sect AN2, bloc 162 ; Plle 10 ; Sup : 364,04m2	8, RUE YLOU PANGA	7-BZV	POUOMOUO née LEGNONGO Odile
25	20469 du 29-07-19	Sect -, bloc - ; Plle 06 ; Sup : 400m2	DJIRI QUARTIER FLORENT NTSIBA	POOL	LEKOMBA Lidia
26	20517 du 13-08-19	Sect P7, bloc 83 ; Plle 03 ; Sup : 142,92m2	213BIS, RUE MAYOMBE	4-BZV	MBA-NDIA Juan Samuel Pinceley
27	20535 du 20-08-19	Sect P7suite (exP7), bloc 33 ; Plle 20 ; Sup : 268,19m2	1243, RUE VINDZA (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	AYOUKI Suzanne
28	20468 du 29-07-19	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.312,63m2	QUARTIER GASTON MPOUILILOU (KINTELE)	POOL	OKOMBO MBOUALE Florence Nelly
29	20317 du 17-06-19	Sect P2, bloc 99 ; Plle 02 ; Sup : 346,86m2	26, RUE DAHOMEENS	3-BZV	BALOU Hortense
30	16028 du 26-01-17	Sect -, bloc - ; Plle 3 ; Sup : 400,00m2	DJIRI	POOL	NGOUKEKAGUI Julienne
31	20325 du 18-06-19	Sect AT2, bloc 125 ; Plle 16 ; Sup : 313,48m2	12, RUE MAMPOUYA (QUARTIER NGAMBIO)	7-BZV	ONDONGO NANOU Jess
32	20459 du 25-07-19	Sect P3, bloc 77 ; Plle 10 ; Sup : 290,28m2	119, RUE BACONGO	3-BZV	PIRI Gaston
33	20494 du 08-08-19	Sect P1, bloc 49 ; Plle 03bis (ex14) ; Sup : 238,00m2	06BIS, RUE SARRAS	3-BZV	OKEMBA SOMBOKO Marie Josée
34	20084 du 03-04-19	Sect -, bloc - ; Plle 10 ; Sup : 400,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	MOUNGALI Sarah Christelle Maryse
35	20309 du 14-06-19	Sect BD4 (exBD), bloc 224 ; Plle 2 (ex14) ; Sup : 800,00m2	14, RUE UNITE (NKOMBO LA TELE)	9-BZV	BOYER Lucie Marcelline
36	20397 du 10-07-19	ect Zone non cadastrée ; Sup : 377,69m2	RUE OYALA AYANDZA (STADE LA CONCORDE)	POOL	MAMBOULA MOINDO Destin Robert
37	12532 du 1er-06-15	Sect -, bloc - ; Plles 12, 13 et 14 ; Sup : 1.200m2	VILLAGE TERRE IBINA LA FERME	POOL	POATY Jeanny Ronald Thierry
38	20539 du 21-08-19	Sect CJ, bloc 44 ; Plle 15 ; Sup : 397,67m2	RUE NON DENOMMEE (QUARTIER 715 ITATOLO)	9-BZV	NONAULT Chantal Modeste
39	20497 du 08-08-19	Sect CJ, bloc 45 ; Plles 9 et 10 ; Sup : 1.351,42m2	RUE NON DENOMMEE (QUARTIER 715 ITATOLO)	9-BZV	NONAULT Chantal Modeste
40	20513 du 13-08-19	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 23.970,48m2	QUARTIER EDOU	CUVETTE	NG. Wilfrid G. C.
41	20506 du 12-08-19	Sect P14, bloc 42 ; Plle 1 ; Sup : 263,144m2	55, RUE MANGA	6-BZV	MAMBOULA Jean Mathurin
42	20496 du 08-08-19	Sect CJ, bloc 44 ; Plle 13 ; Sup : 400,00m2	RUE NON DENOMMEE (QUARTIER 715 ITATOLO)	9-BZV	NONAULT Chantal Modeste
43	20495 du 08-08-19	Sect P11, bloc 99 ; Plle 04 (ex1596-1597) ; Sup : 890,93m2	1572-1596, RUE DONGOU, BANGANGOULOU	5-BZV	Société AFRICA OIL et GAS CORPORATION DISTRIBUTION
44	20548 du 23-08-19	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 12.000,00m2	VILLAGE ONGOGNI	PLATEAUX	NG. Wilfrid G. C.
45	20476 du 31-07-19	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.178,00m2	QUARTIER OLLEME	PLATEAUX	OBOYO Delphine

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 29 août 2019
Le Chef de Bureau, ***Gilbert MBANDZA.***

Préparez votre rentrée scolaire 2019/2020
à Bas Prix!
790 Fcfa
Ardoise
Crayon
50 Fcfa
Compa
500 Fcfa
4000 Fcfa
Clef Usb
Règle incassable 30 cm
250 Fcfa
1 900 Fcfa
Trousse
100 Fcfa
Gomme
Stylo Reynolds
25 Fcfa
150 Fcfa
Taille Crayon
9900 Fcfa
Sac à dos
1750 Fcfa
Feutres de coloriage
Cahier Polypro
96 Pages 200 Fcfa
192 Pages 400 Fcfa
BUROTOP IRIS
www.burotopiris.com
BZV Tél : 06 669 60 60 PNR Tél : 05 605 60 56